

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2022

Institution des Eaux  
de la Montagne Noire



**2022** sera une année marquante dans les mémoires.  
Canicule et sécheresse auront été au cœur de toutes les discussions.

Précieuse par nature, essentielle - vitale, au pied de la lettre - l'eau doit plus que jamais être préservée, économisée, respectée comme elle le mérite. L'année écoulée nous l'a rappelé.

Les deux barrages de l'Institution ont été fortement sollicités dès le mois de mai 2022 et la pluie n'est pas venue les remettre à niveau cet automne et au début de l'hiver 2023.

Les services de l'Institution ont travaillé en étroite collaboration avec les différents partenaires pour anticiper l'année suivante mais également continuer une réelle réflexion sur l'avenir. Consciente que l'eau n'est pas un bien inépuisable, l'IEMN a engagé depuis 2021 un travail de fond via une étude prospective pour répondre aux différents usages de l'eau à l'horizon 2040.

Je tiens à remercier chaleureusement mes collègues du Conseil d'Administration, l'ensemble des agents de l'Institution et ses partenaires qui œuvrent au quotidien pour un service public de qualité.

Au fil des pages du rapport d'activité, vous trouverez le fruit de ce travail. Je vous invite à en prendre connaissance et vous en souhaite une agréable et surtout je l'espère... profitable lecture.

Gilbert HÉBRARD  
Président de l'IEMN

# SOMMAIRE

## **1 L'Institution**

Les missions

p. 8

L'organisation

p. 9

## **2 La Ressource en eau**

La ressource Cammazes/Galaube

p.12

La ressource système AHL/Ganguise

p. 18

## **3 La Production de l'Eau Potable**

p. 20

## **4 Les Consommations de l'Eau Potable**

p. 22

## **5 La Qualité de l'Eau Potable**

Les objectifs qualité des eaux

p. 30

La qualité de l'eau produite

p. 31

La qualité de l'eau distribuée

p. 33

## **6 L'Irrigation**

L'organisme unique

p. 36

Les volumes prélevés

p. 38

La compensation des prélèvements

p. 39

## **7 L'Electricité**

p. 42

## **8 Les Travaux**

Les travaux d'investissement réalisés en régie

p. 44

Les travaux d'investissement réalisés en externe et en régie

p. 45

Le suivi et le contrôle du patrimoine

p. 48

## **9 Le Panorama 2020**

p. 52

## **10 Des hommes et des compétences**

p. 54

## **11 Les Eléments financiers**

Le tarif de l'eau

p. 58

Le budget Eau potable

p. 59

Le budget Electricité

p. 61

Le budget Irrigation

p. 63

## **12 Les Indicateurs de performance**

p.67

## **13 Les Marchés Publics**

p.68

# 1 L'INSTITUTION



# LES MISSIONS

## A l'origine, répondre à un besoin

Dès le début des années 1940, les élus locaux avaient essayé d'impulser des projets d'adduction d'eau intéressant des secteurs plus ou moins vastes du Lauragais. La problématique alors soulevée consistait à prendre l'eau, là où elle est, dans la Montagne Noire, et l'amener là où elle n'est pas, sur les collines, moins élevées de ce Lauragais, si sensible à la sécheresse.

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, le Ministre des Travaux Publics et des Transports, constate un écart important entre les besoins du canal du Midi et les apports excédentaires du système hydraulique de la Montagne Noire. Il donne son aval pour la création d'une structure chargée de mettre au point un projet qui prévoyait l'aménagement complet des ressources hydrauliques de la Montagne Noire. L'objectif était de satisfaire les besoins légitimes des populations lauragaises.

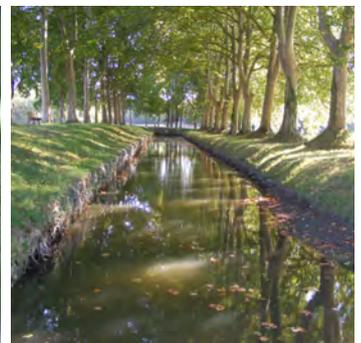
Trois départements, l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn, délibèrent alors dans le même sens pour soutenir ce projet et créer l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire (IIAHMN) devenue l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) en 2009.

L'Institution voit le jour par deux arrêtés préfectoraux du 10 octobre 1947 et du 05 août 1948. Ses missions comprenaient l'étude et l'exécution d'un programme d'aménagements hydrauliques dans la Montagne Noire pour alimenter en eau tout ou partie des territoires voisins.

## Quatre missions nécessaires à tout un territoire

Depuis 1948, l'Institution s'attache à répondre, au mieux et dans la transparence à ses quatre missions de service public :

- produire en quantité suffisante une eau potable de qualité à l'attention de syndicats de communes ou de communes isolées qui se chargent de la distribuer dans les meilleures conditions aux habitants de l'aire desservie,
- assurer à l'agriculture la satisfaction de ses besoins en eau,
- participer à l'alimentation du canal du Midi,
- réaliser à cet effet les ouvrages nécessaires au stockage, au transport de la ressource en eau, à sa potabilisation et à son acheminement vers les collectivités en charge de la distribution.



# L'ORGANISATION 2022

L'Institution est dirigée par un conseil d'administration composé de 15 membres, à savoir les Présidents des départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn ainsi que des Conseillers Départementaux de chaque département désignés par leur assemblée départementale respective pour la durée du mandat, soit 6 ans.

Le Conseil d'Administration est compétent pour :

- voter les budgets et les comptes de l'Institution,
- prendre les décisions relatives au personnel, au patrimoine, aux actions en justice, aux emprunts ainsi qu'aux programmes de travaux.

Hélène Sandragné, Présidente

4 conseillers départementaux titulaires :

- Chloé Danillon
- Paul Griffe
- Daniel Dedies
- Muriel Cherrier

5 conseillers départementaux suppléants :

- Eliane Brunel
- Françoise Navarro-Estalle
- Alain Ginies
- Christian Raynaud
- Maria Conquet



Sébastien VINCINI, Président, représenté par Gilbert HEBRARD

4 conseillers départementaux titulaires :

- Bernard Bagneris
- Pascal Boureau
- Florence Siorat
- Jean-Michel Fabre

5 conseillers départementaux suppléants :

- Martine Croquette
- Serge Deuilhé
- Loïc Gojard
- Aude Lumeau-Préceptis
- Thierry Suaud



Christophe Ramond, Président, représenté par Christophe Testas

4 conseillers départementaux titulaires :

- Claudie Bonnet
- Emmanuel Joulie
- Laurent Vandendriessche
- Jean-Luc Alibert

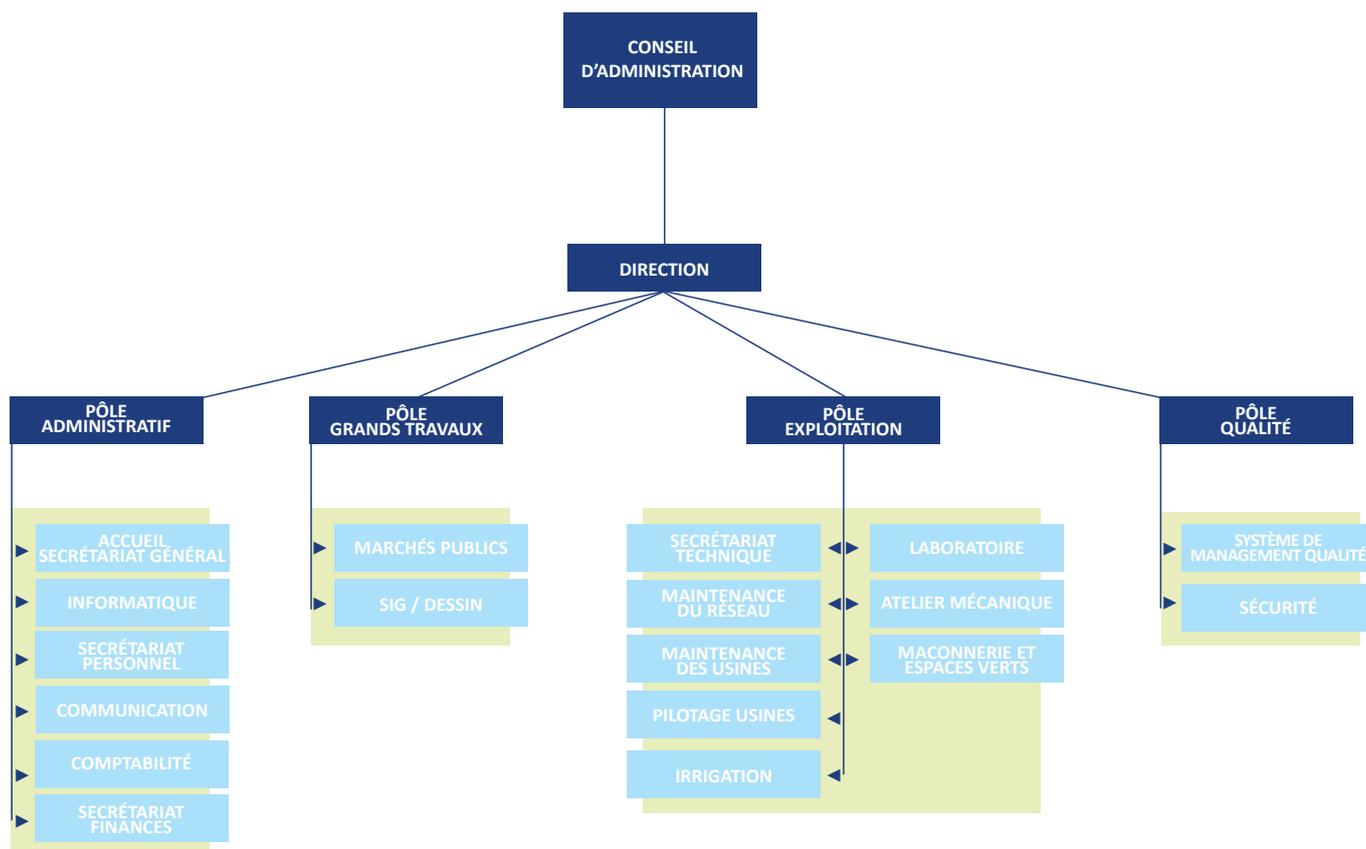
5 conseillers départementaux suppléants :

- Florence Belo
- Michel Benoît
- Nathalie Joseph
- Géraldine Rouanet
- Eve Bugis



L'Institution regroupe 37 agents territoriaux sous la responsabilité d'une directrice chargée de :

- mettre en oeuvre les décisions du Conseil d'Administration,
- définir les actions à mener,
- superviser la gestion de la ressource hydraulique.





2

# LA RESSOURCE EN EAU

Barrage des Cammazes

# LA RESSOURCE DES BARRAGES

## Les apports naturels et la pluviométrie

Sur l'année hydrologique (du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022) les apports naturels de l'Alzeau sont de 21,21 Mm<sup>3</sup>, ils correspondent à une année moyenne. Sur le Sor, ils sont légèrement supérieurs à une année moyenne avec 23,6 Mm<sup>3</sup>. L'année est caractérisée par les mois de novembre, décembre, et janvier très pluvieux, et les mois de février, mai, juillet et août extrêmement secs. Avec 1 147 mm de précipitations l'année est presque à la moyenne (1 163 mm/an depuis 1957).

Après un hiver très pluvieux, on constate, en revanche, que les apports ont été quasi nuls depuis le mois de mai. L'été a été marqué par un déficit hydrique extrêmement important et un indice d'humidité des sols qui a atteint le record de sécheresse le 29 août et du 5 au 23 septembre. Les températures, quant à elles, ont été supérieures aux moyennes avec un mois de mai le plus chaud depuis 1960.

La pluviométrie faible de l'été et les fortes chaleurs ont eu pour conséquence une irrigation précoce. Les réserves en eau des barrages de La Galaube et des Cammazes ont été fortement sollicitées pour atteindre la réserve interannuelle de 12,5 Mm<sup>3</sup> avant la fin du mois d'octobre. L'automne et le début de l'hiver 2023 n'ont pas permis d'inverser la courbe.

## L'état des réserves

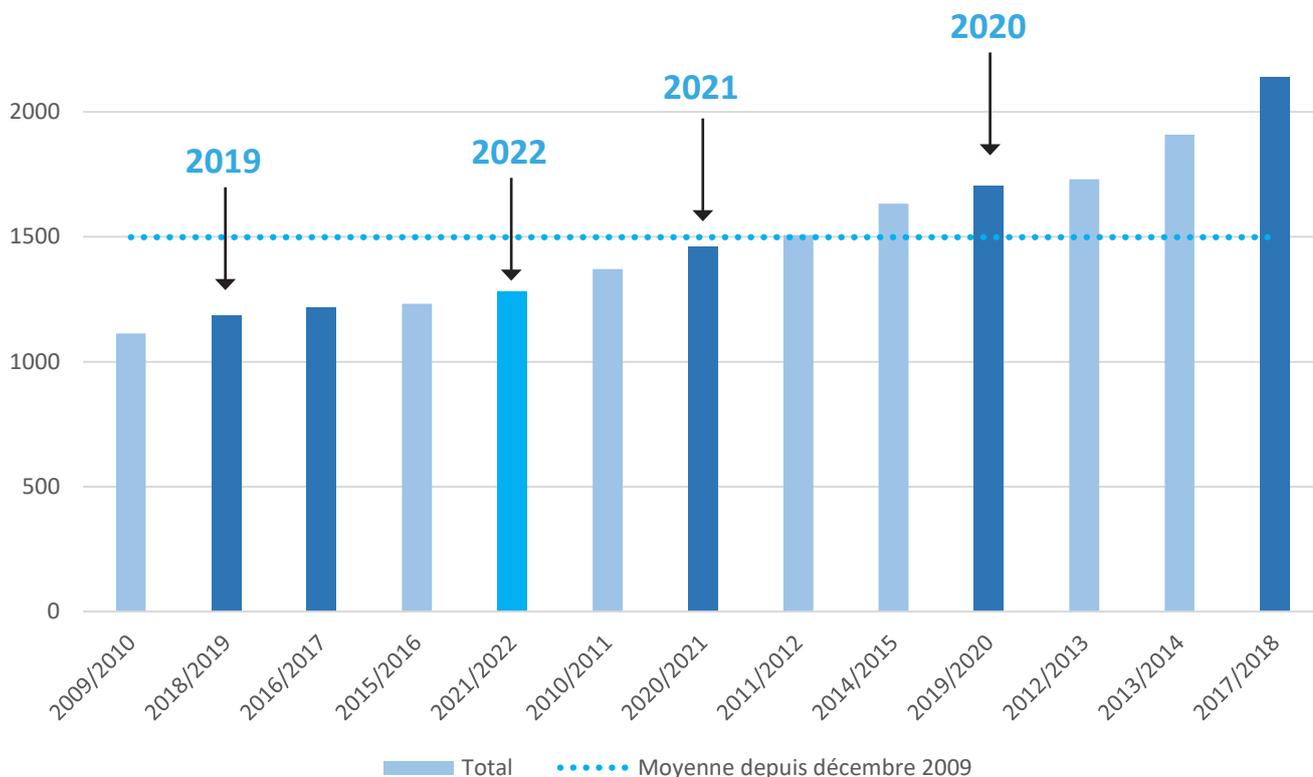
Les barrages présentaient au 30 avril 2022 un taux de remplissage de 100 % pour celui de La Galaube et 96 % pour la retenue des Cammazes. L'absence de pluie à partir de cette période a entraîné un déstockage anticipé des barrages. Au 30 juin, le remplissage avait déjà diminué de 3 Mm<sup>3</sup>. Les déstockages sur la période estivale ont été exceptionnels. Les volumes agricoles ont atteint le maximum prélevable autorisé par arrêté préfectoral du Tarn.

Les besoins en eau potable, en eau d'irrigation ont pu être assurés, mais les réserves ont été exceptionnellement sollicitées. Les taux de remplissage au 31 octobre étaient de 53% pour le barrage de La Galaube et 43% pour le barrage des Cammazes. Ainsi sur les barrages, la saison se termine juste en dessous de la réserve interannuelle avec 12.2 Mm<sup>3</sup> (pour une réserve interannuelle à 12.5 Mm<sup>3</sup>).

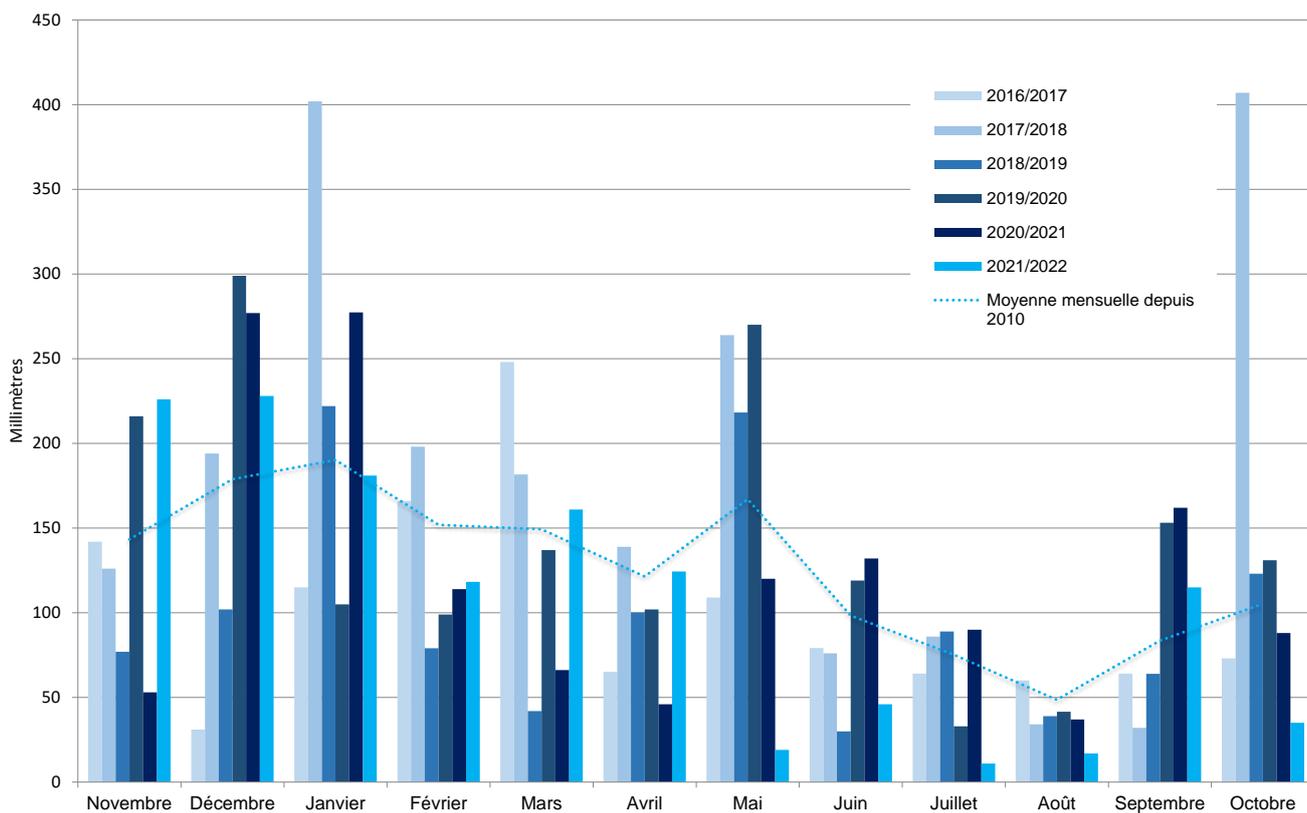
Au 14 novembre, le volume total était de 11 Mm<sup>3</sup>, et le déstockage pour l'eau potable s'est poursuivi (environ 1 Mm<sup>3</sup>/mois).

# Barrage de La Galaube

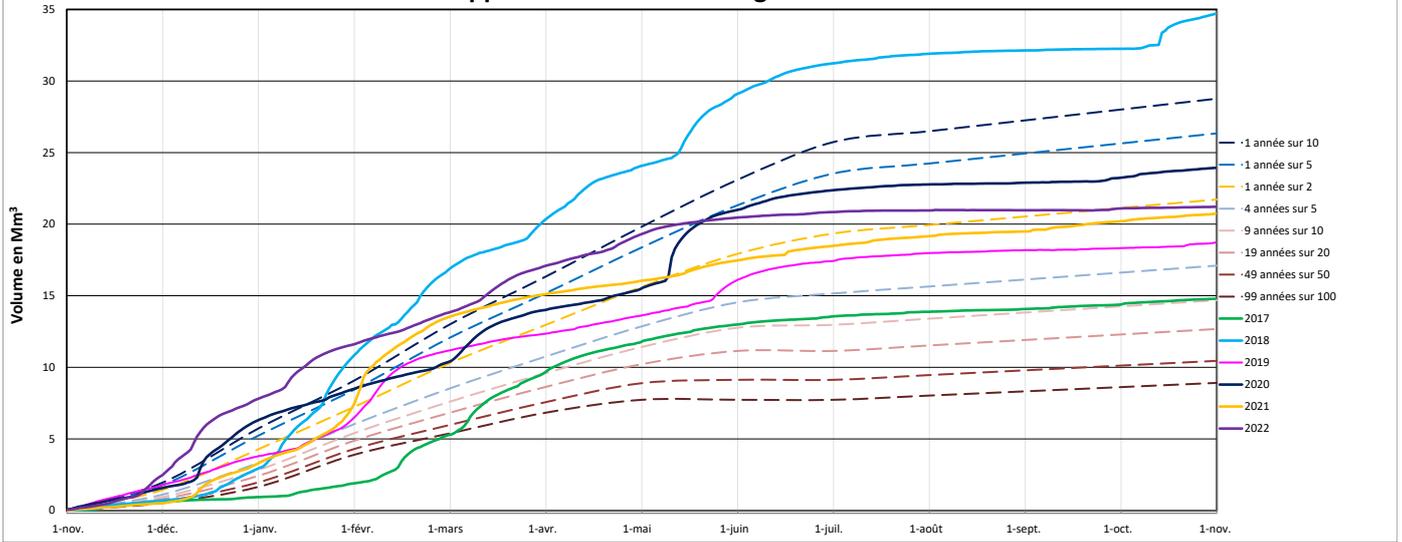
Pluviométrie annuelle relevée sur le barrage de La Galaube sur l'année hydrologique (du 01/11 au 31/10)



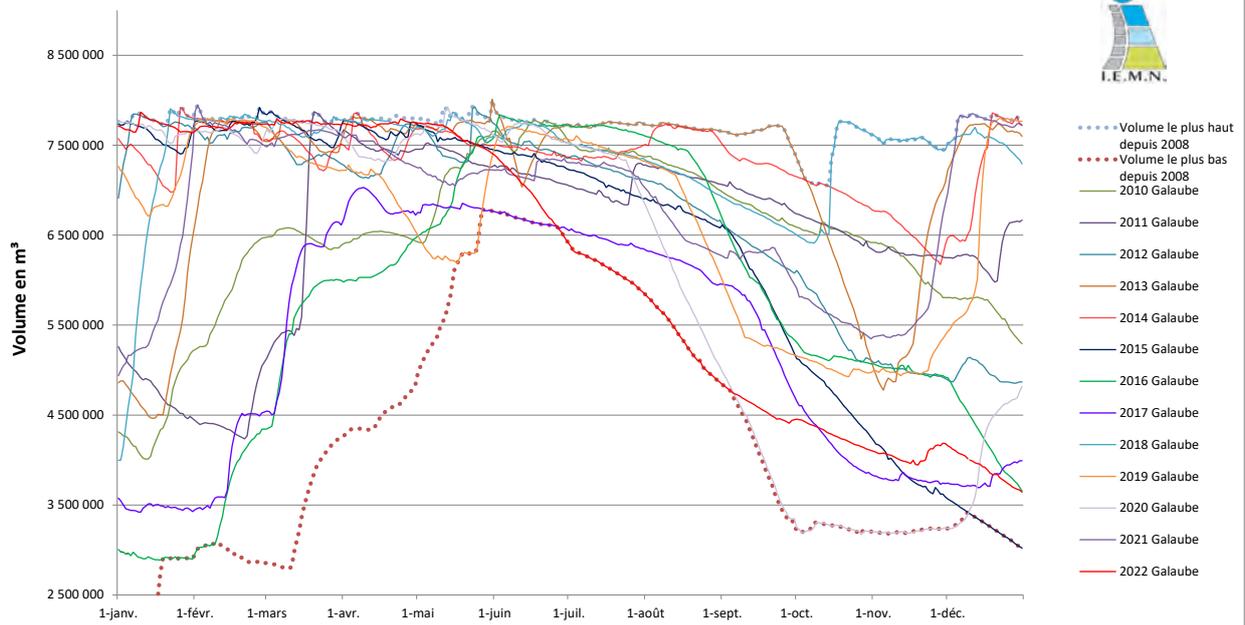
Pluviométrie relevée sur le barrage de La Galaube (en millimètres/mois) sur l'année hydrologique



### Apports naturels du barrage de la Galaube

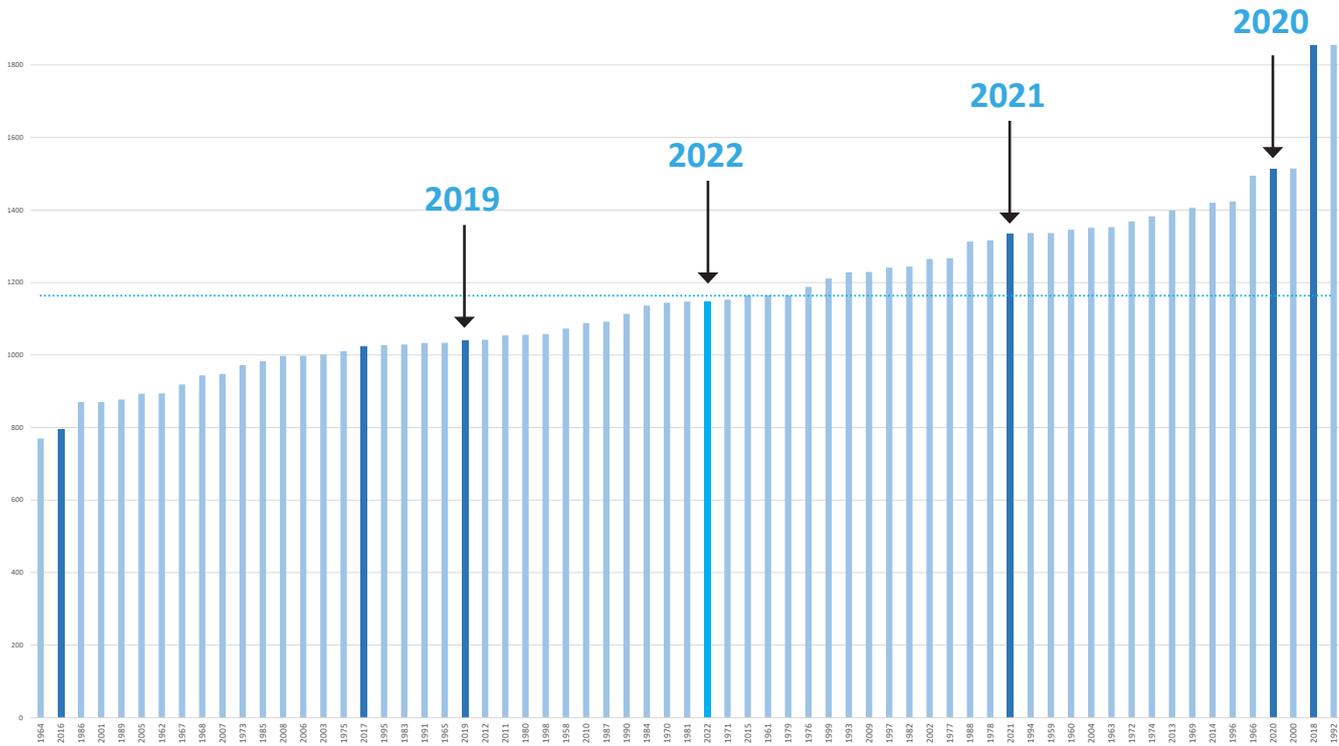


### Volume du barrage de la Galaube

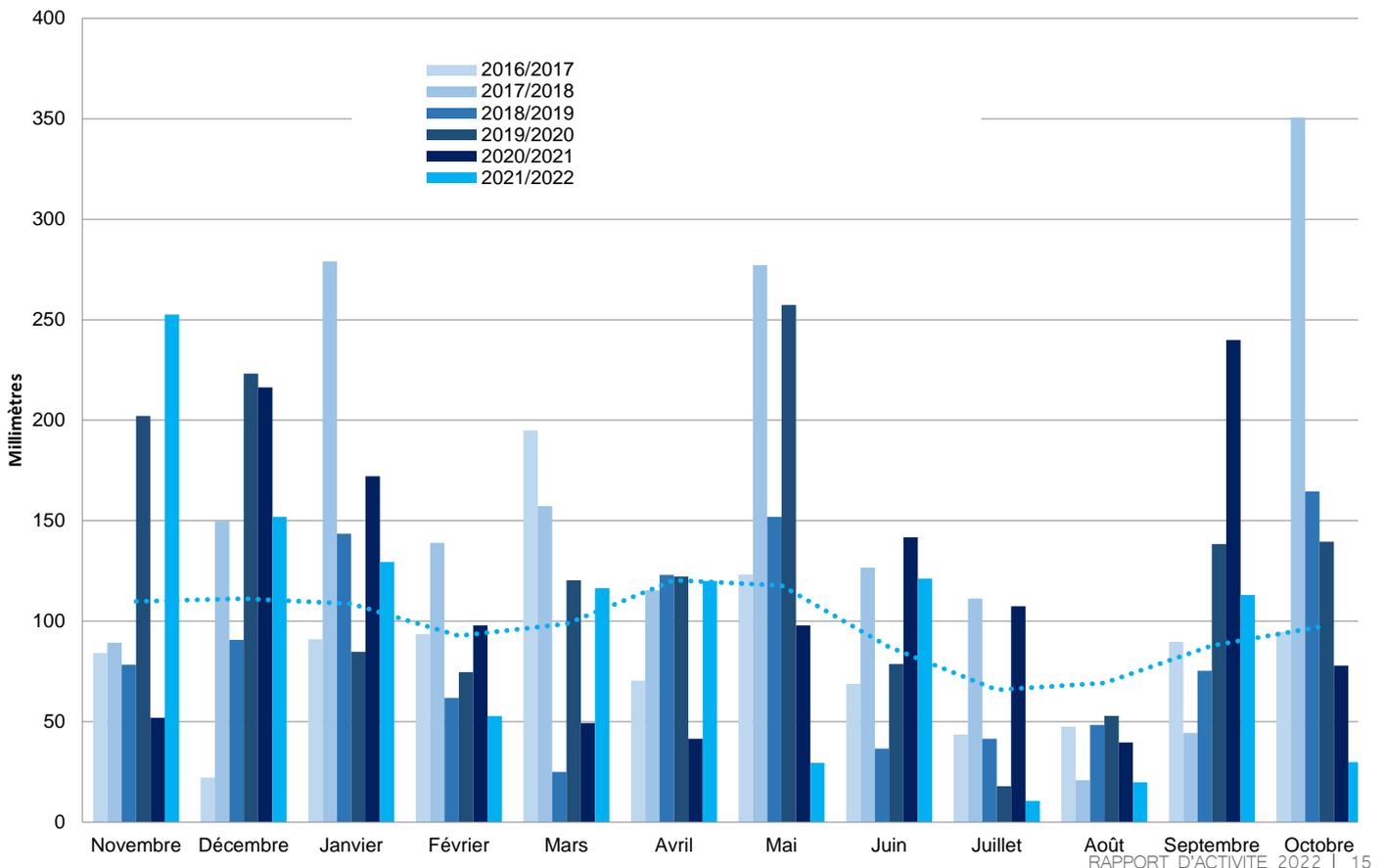


# Barrage des Cammazes

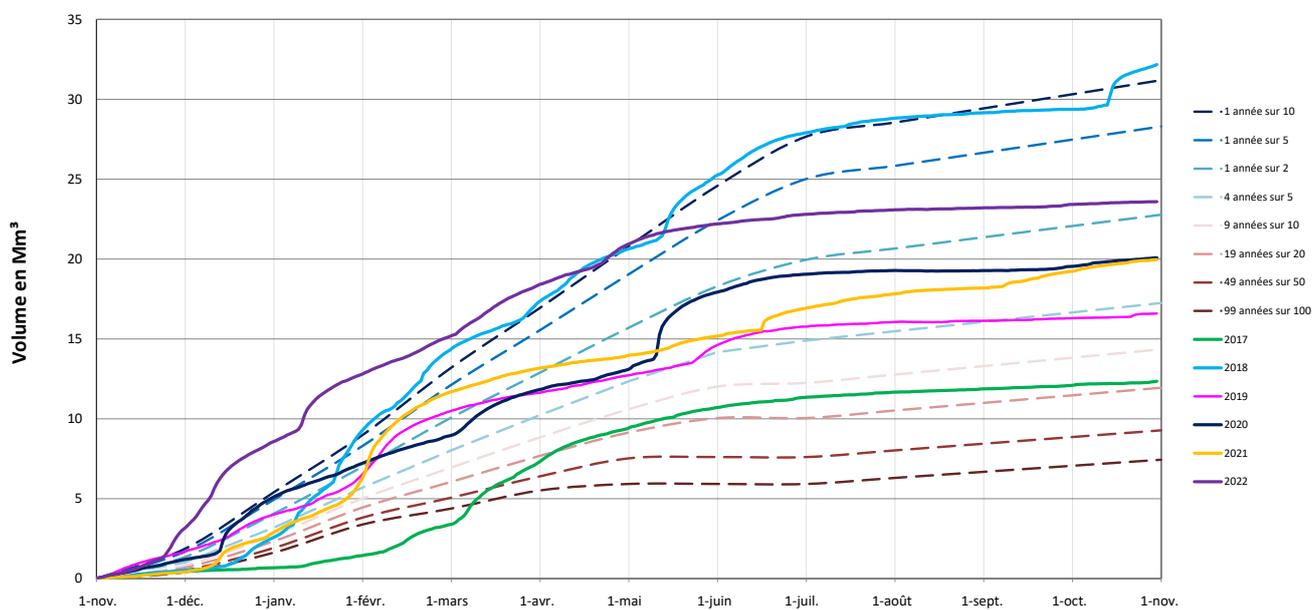
## Pluviométrie annuelle relevée sur le barrage des Cammazes sur l'année hydrologique (du 01/11 au 31/10)



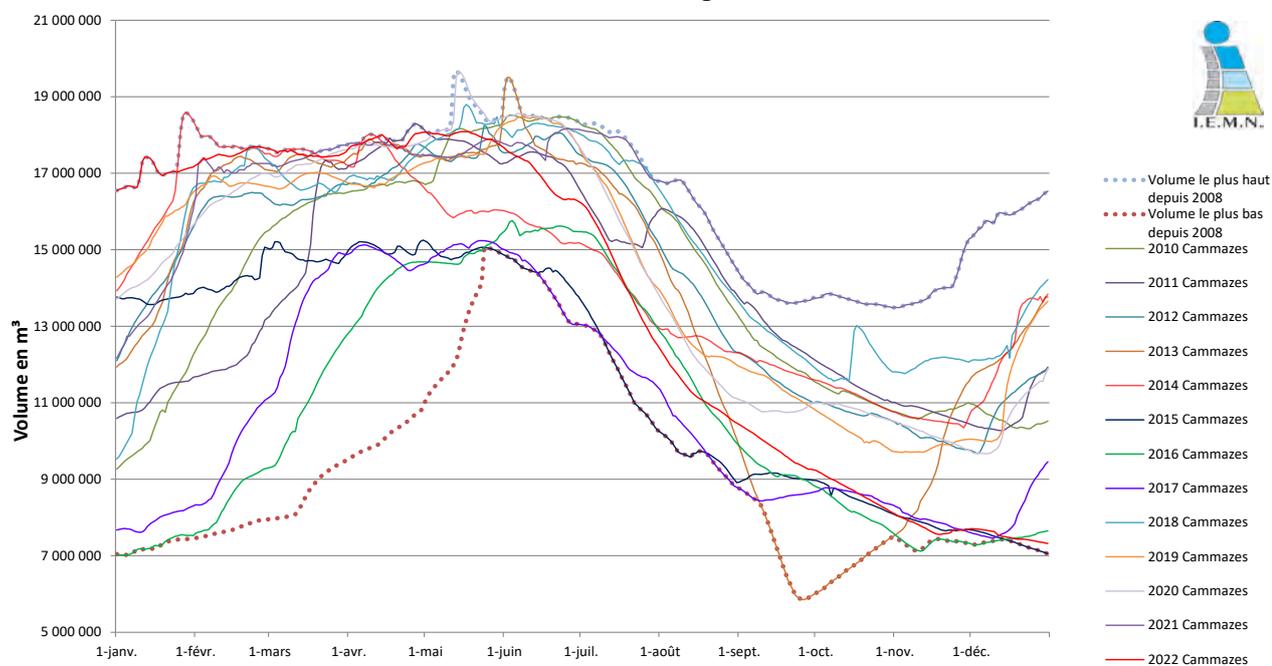
## Pluviométrie relevée sur le barrage des Cammazes (en millimètres/mois) sur l'année hydrologique



## Apports naturels du barrage des Cammazes



## Volume du barrage des Cammazes





Barrage de Montbel

# LA RESSOURCE DE L'ADDUCTEUR HERS LAURAGAIS ET DU BARRAGE DE LA GANGUISE

L'IEMN est le gestionnaire quantitatif du système et fournit à ce titre dans son rapport d'activité la synthèse des volumes entrants et sortants ci-dessous, établie entre le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et le 31 octobre 2022.

AHL			
Volumes sortants Montbel en m <sup>3</sup>	Volumes sortants en m <sup>3</sup>		
	Volume prise en ligne (volume limité à 8 hm <sup>3</sup> et pris sur le volume utilisable de BRL = 10,5 hm <sup>3</sup> *** )		Volume Brésil (transfert AHL vers Ganguisse)
	été (du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 octobre)	hiver	
<b>26 255 018</b>	<b>5 496 218</b>	<b>2 505 538</b>	<b>18 253 262</b>

Ganguisse					Consommations des quotas en m <sup>3</sup>				
Volumes stockés dans barrage Ganguisse (avec culot) (au 30/06/21) en m <sup>3</sup>	Volumes entrants en m <sup>3</sup>		Volumes sortants hors quotas en m <sup>3</sup>		V BRL (volume utilisable BRL dans système AHL/Ganguisse = 10,5 hm <sup>3</sup> )	V Réseau31 (volume affecté Réseau31 dans système AHL/ Ganguisse = 7 hm <sup>3</sup> )	V IEMN (volume affecté IEMN dans système AHL/Gan- guisse = 5 hm <sup>3</sup> )	V VNF (volume affecté VNF dans système AHL/Gan- guisse = 2,5 hm <sup>3</sup> )	V FRESQUEL (volume affecté Fresquel dans sys- tème AHL/ Ganguisse = 1hm <sup>3</sup> )
	Volume pom- pages Naurouze étage 1 (excé- dents Montagne Noire et essais de fonctionnement)	Volume Apports naturels calculés	Evaporation (non affecté)	Volume règle- ment d'eau et lachures exceptionnelles pour maintien du plan d'eau (non affecté)					
<b>40 340 000</b>	<b>0</b>	<b>4 163 337</b>	<b>3 243 742</b>	<b>3 691 872</b>	<b>18 809 536</b>	<b>6 460 413</b>	<b>3 694 683</b>	<b>1 821 461</b>	<b>776 888</b>

## Bilan quantitatif du système AHL/Ganguisse

L'année 2022 a été marquée :

- pour la période estivale par une irrigation soutenue dès le mois de mai jusqu'à fin août ;
- par un déstockage de Ganguisse important sur les mois de juillet et août.

Ainsi grâce au niveau de remplissage important des barrages de Montbel (57,6 Mm<sup>3</sup>) et de Ganguisse (43,5 Mm<sup>3</sup>) en début de saison estivale, l'ensemble des usages ont pu être garantis. Le volume restant dans Montbel au 31 octobre 2022 était de 9 Mm<sup>3</sup> et dans Ganguisse de 17,8 Mm<sup>3</sup>.

## Cas particulier de l'IEMN

Le système AHL/Ganguisse constitue pour l'IEMN une ressource complémentaire à ses deux barrages de la Galaube et des Cammazes. L'IEMN disposait comme les autres partenaires du système de son quota donc de 5 hm<sup>3</sup> en 2022.

Afin de compenser l'irrigation dont l'IEMN est mandataire sur le canal du Midi, et pour fournir le droit d'eau dû à VNF dans le barrage des Cammazes, il a été utilisé 3,7 Mm<sup>3</sup> à partir du système AHL/Ganguisse (dont 3,4 Mm<sup>3</sup> pour VNF).



3

# LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE

# LE TRAITEMENT DE L'EAU BRUTE

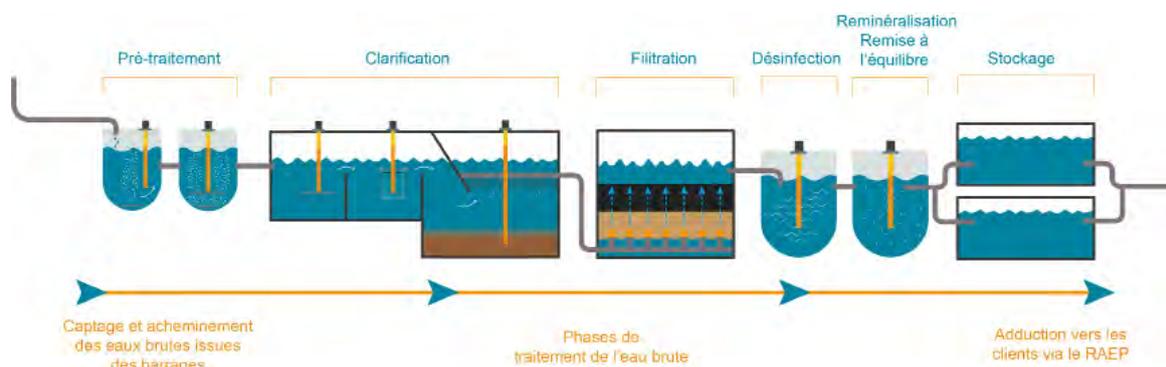
Les trois usines de traitement de Picotalen disposent de filières différentes mais produisent des eaux de qualité équivalente. Les usines disposent de deux barrières de désinfection : ozone ou UV et eau de javel, garantissant ainsi la sécurité sanitaire.

En 2022, les usines ont traité **13 181 918 m<sup>3</sup>** d'eau brute repartis de la manière suivante :

Picotalen1 : 32,95%

Picotalen 2 : 31,43 %

Picotalen 3 : 35,62 %



## USINE DE PICOTALEN 1

Cette station est modulable en fonction des besoins de 180 l/s à 300 l/s. Elle possède une filière complète :

- coagulation,
- décantation à flocculants,
- oxydation à l'ozone,
- reminéralisation,
- filtration,
- désinfection à l'ozone,
- deuxième barrière de désinfection au chlore,
- mise à l'équilibre finale de l'eau à la soude.

## USINE DE PICOTALEN 2

Cette station est modulable en fonction des besoins, de 165 l/s à 330 l/s :

- reminéralisation,
- microfiltration par tamis à 20 µm,
- préozonation,
- coagulation
- filtration,
- désinfection à l'ozone,
- deuxième barrière de désinfection au chlore,
- mise à l'équilibre finale de l'eau à la soude.

## USINE DE PICOTALEN 3

Cette station modulable de 120 l/s à 230 l/s a été mise en service au mois de mai 2012.

Elle possède une filière complète :

- reminéralisation,
- pré-ozonation,
- acidification,
- coagulation,
- décantation à floc lesté,
- filtration sur filtre bicouche, charbon en grain et sable,
- désinfection aux UV moyenne pression,
- deuxième barrière de désinfection au chlore,
- mise à l'équilibre finale de l'eau à la soude.

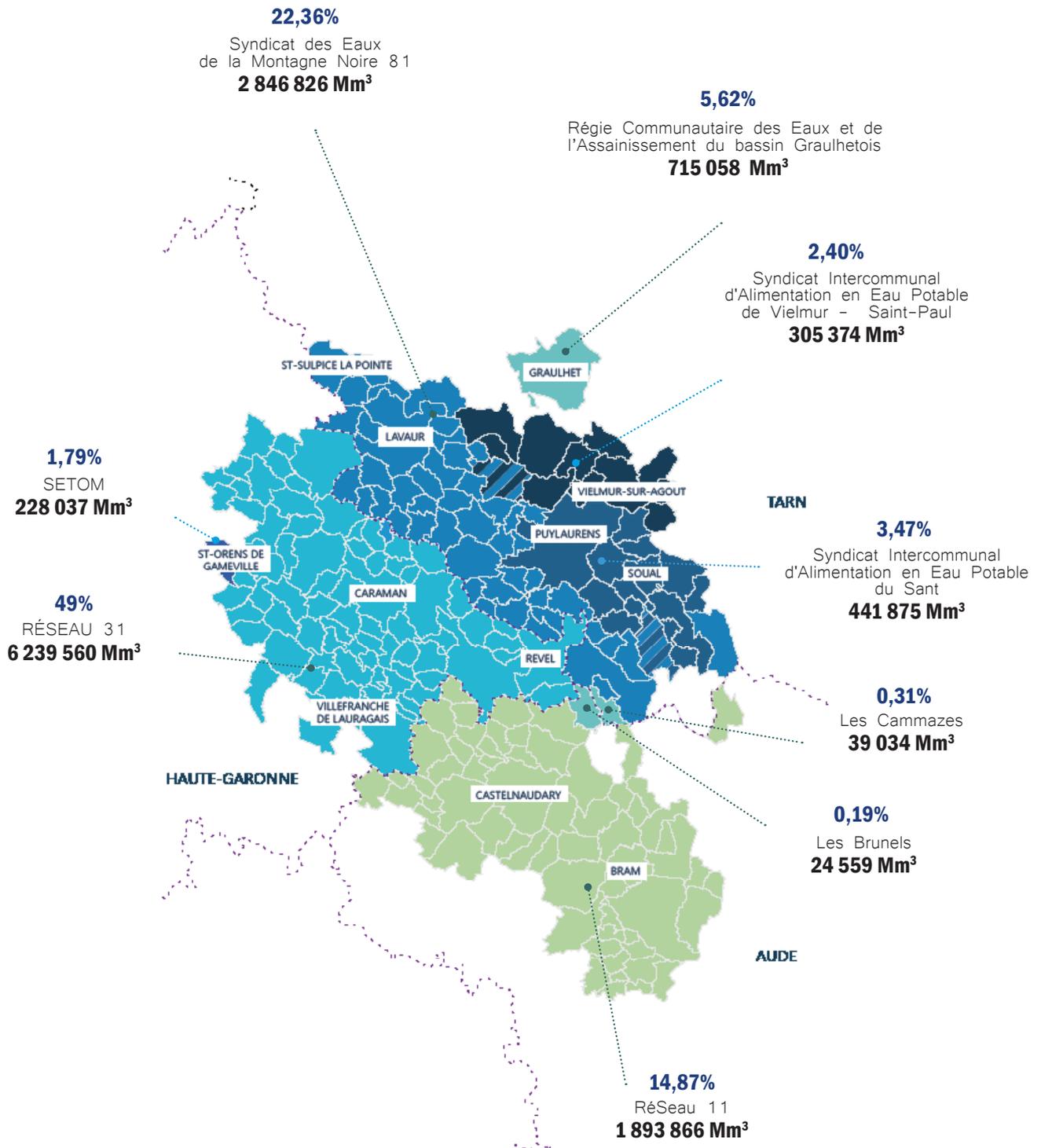


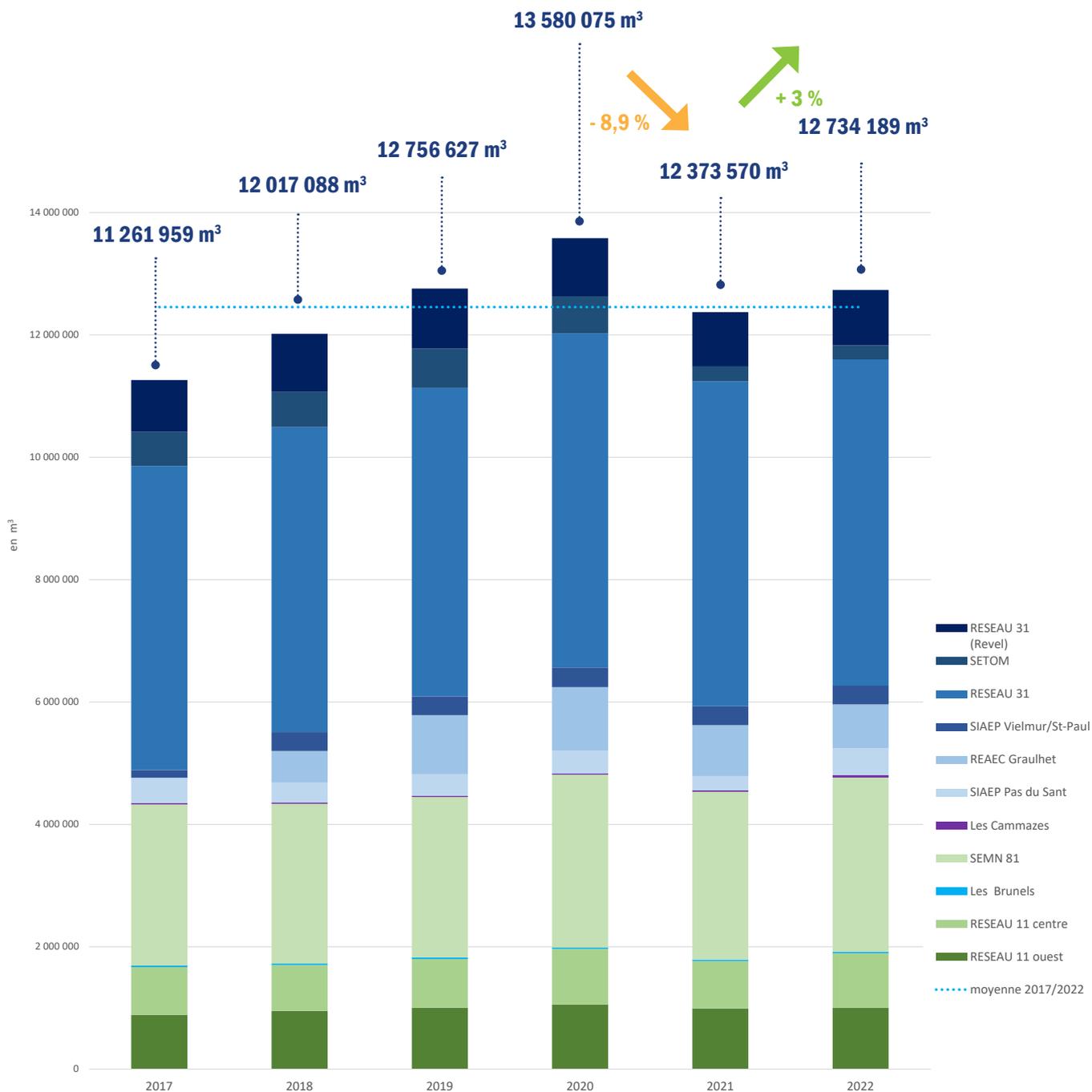
**4**

**LES  
CONSOMMATIONS  
DE L'EAU POTABLE**

# LA CONSOMMATION ANNUELLE PAR COLLECTIVITÉ

## La répartition des volumes d'eau vendus en 2022

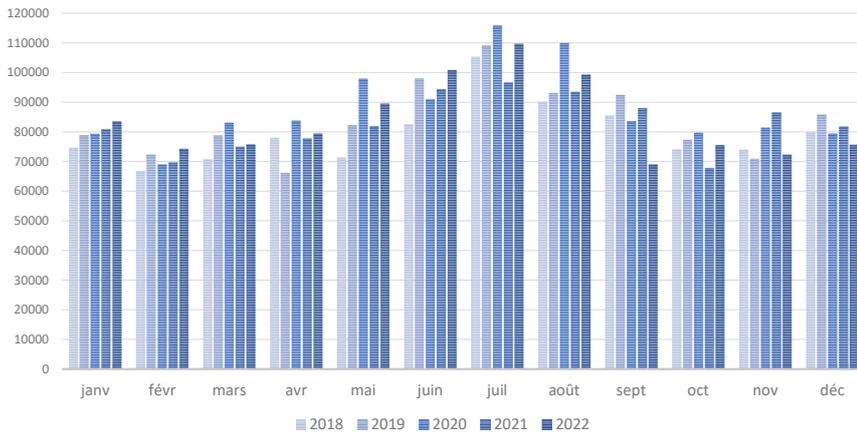




Le volume consommé par les collectivités en 2022 s'élève à 12 734 189 m<sup>3</sup> soit une hausse des ventes d'eau de 3 % par rapport à 2021.

Le détail des consommations par partenaires est présenté ci-après. Les volumes vendus sont en hausse pour toutes les structures, à l'exception de SIAEP de Vielmur/St-Paul, RCEAC de Graulhet et le SETOM. Les hausses varient de 0,5 à 88 % et les baisses de 1 à 14 %.

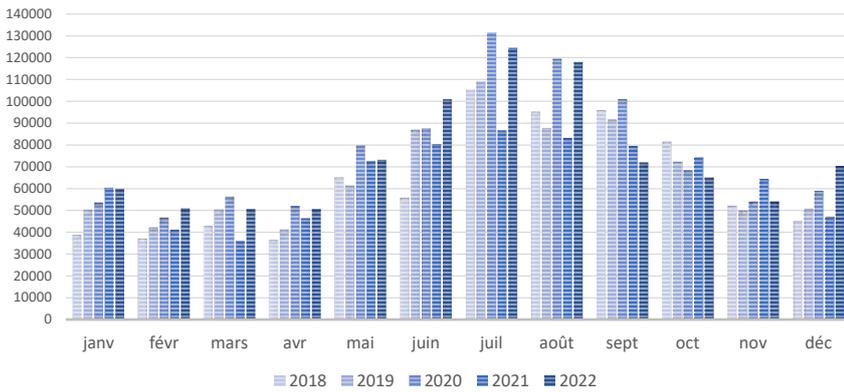
## RéSeau 11 secteur ouest



**+ 0,97 %**  
par rapport à 2021

Hausse des consommations liée aux conditions météorologiques estivales.

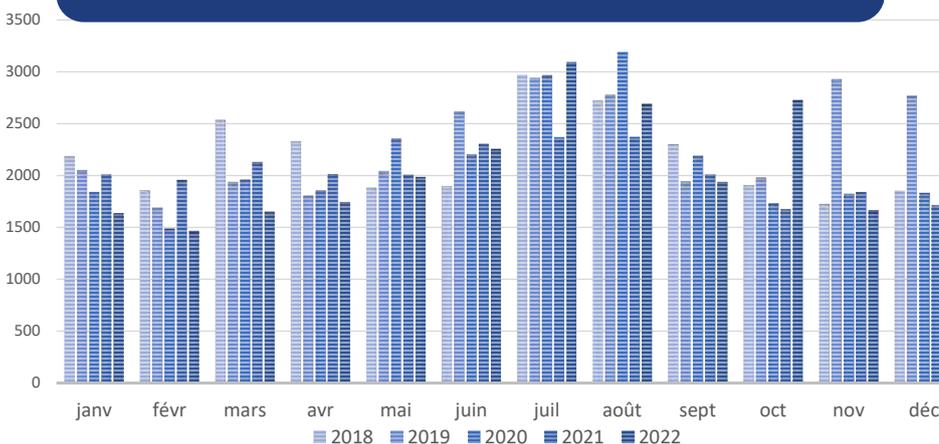
## RéSeau 11 secteur centre



**+ 15,21 %**  
par rapport à 2021

Hausse des consommations liée aux conditions météorologiques estivales.

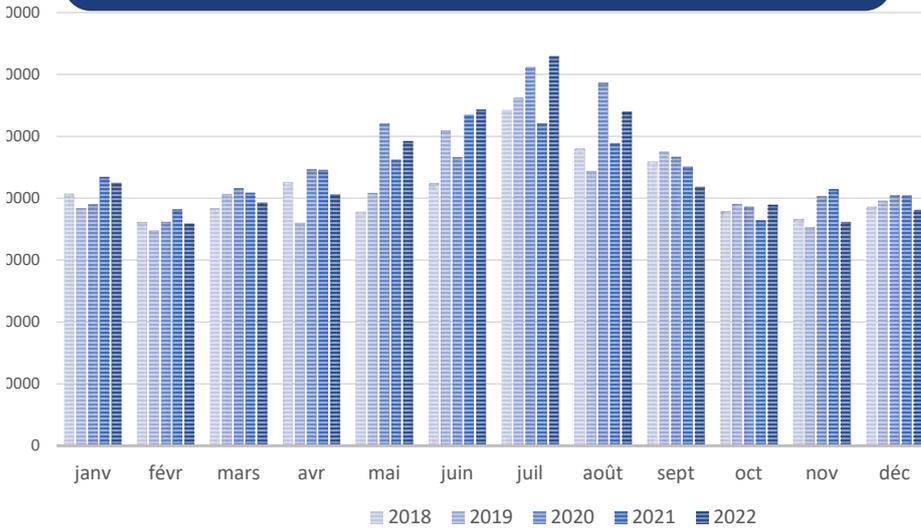
## Les Brunels



**+ 0,77 %**  
par rapport à 2021

Hausse des consommations liée aux conditions météorologiques estivales et à l'amélioration du rendement du réseau municipal.

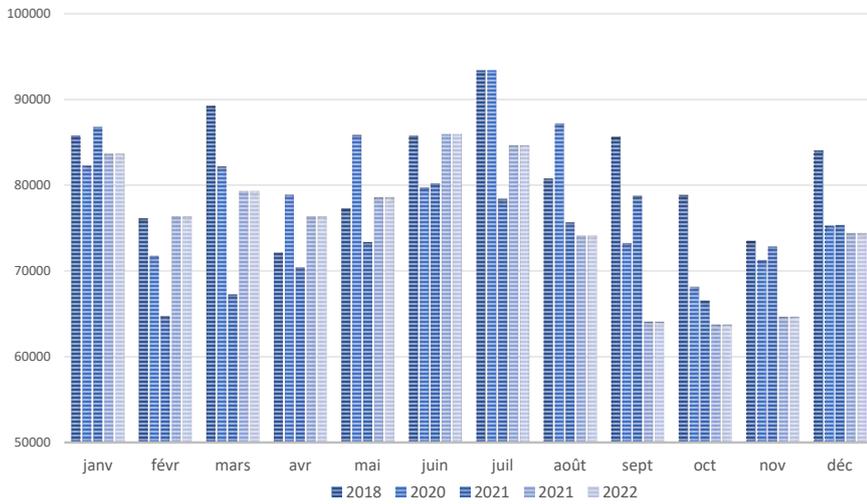
## RESEAU 31



**+ 0,42 %**  
par rapport à 2021

Stabilité des consommations.

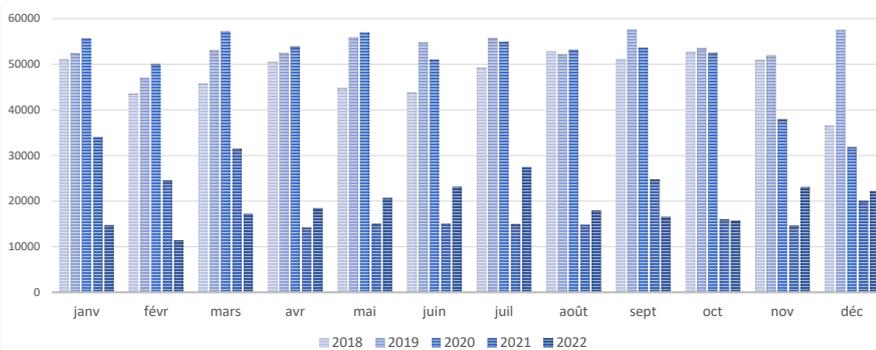
## RESEAU 31 (Revel)



**+ 1,72 %**  
par rapport à 2021

Hausse des consommations liée aux conditions météorologiques estivales.

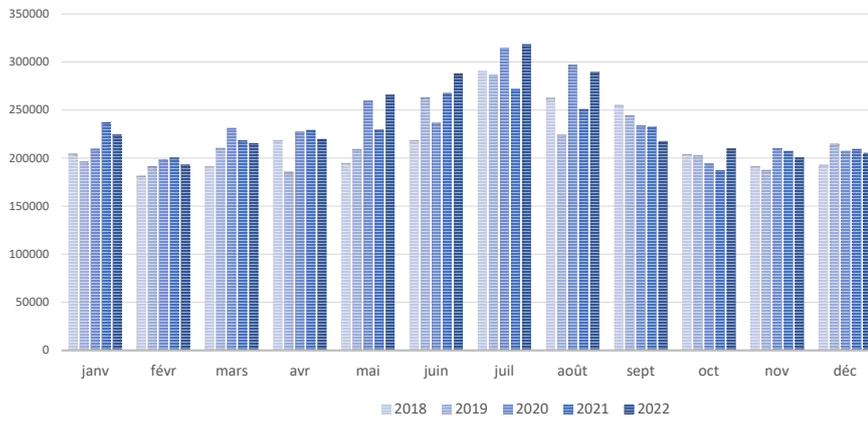
## SETOM (St-Orens / Toulouse Métropole)



**- 4,98 %**  
par rapport à 2021

Diminution des consommations liée aux changement de fonctionnement de l'exploitation. Toulouse Métropole privilégie désormais sa ressource.

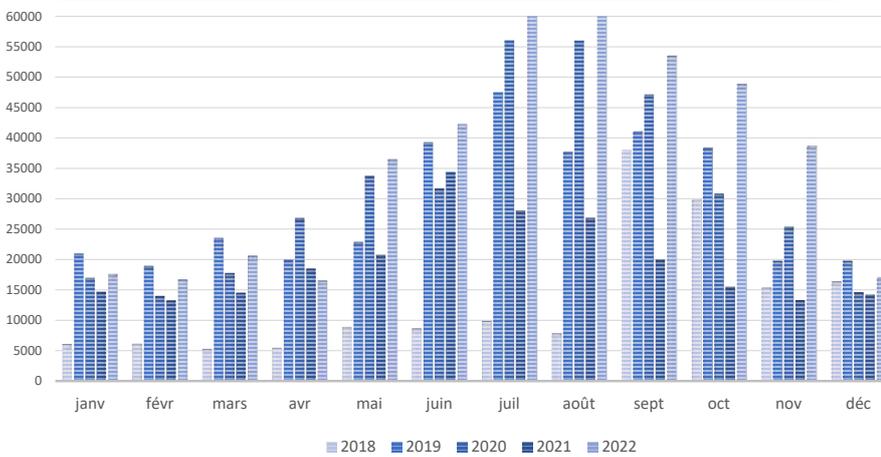
## SEMN 81



 **+3,79%**  
par rapport à 2021

Hausse des consommations liée aux conditions météorologiques estivales.

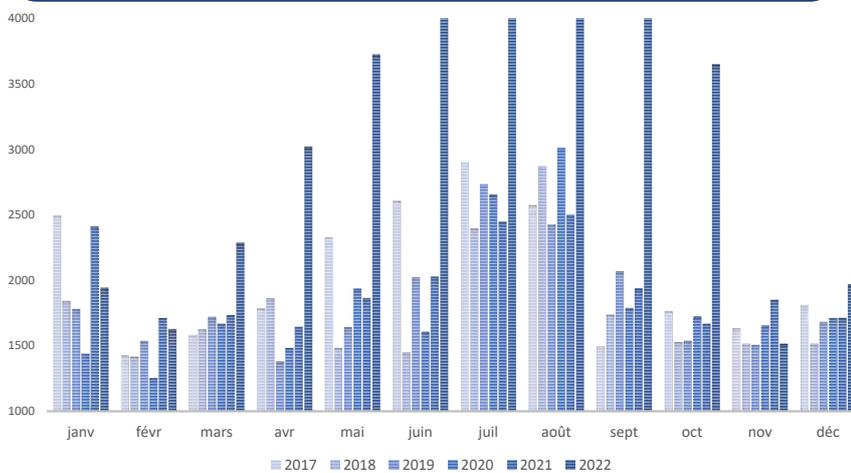
## SIAEP Pas du Sant



 **+88,53%**  
par rapport à 2021

Hausse des consommations liée aux conditions météorologiques estivales. Le Syndicat a sollicité la ressource de l'IEMN car la ressource du SIAEP ne produisait pas suffisamment.

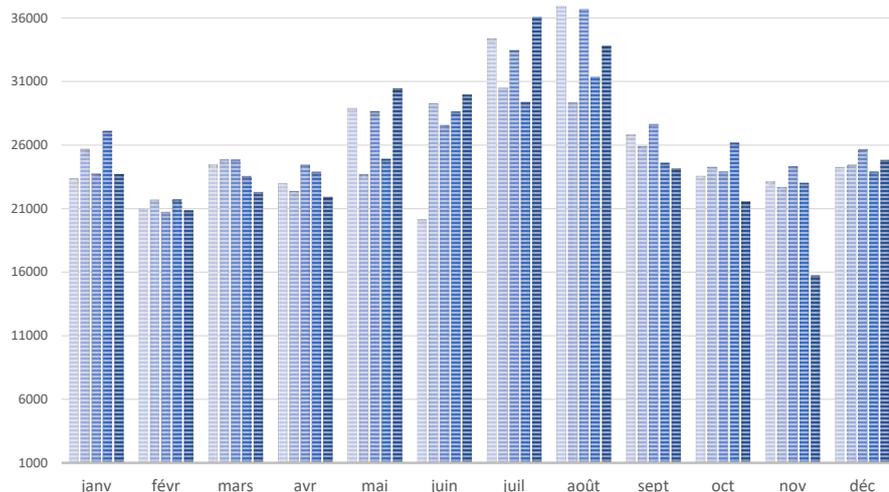
## Les Cammazes



 **+65,88%**  
par rapport à 2021

Hausse des consommations en janvier dûe à une fuite.

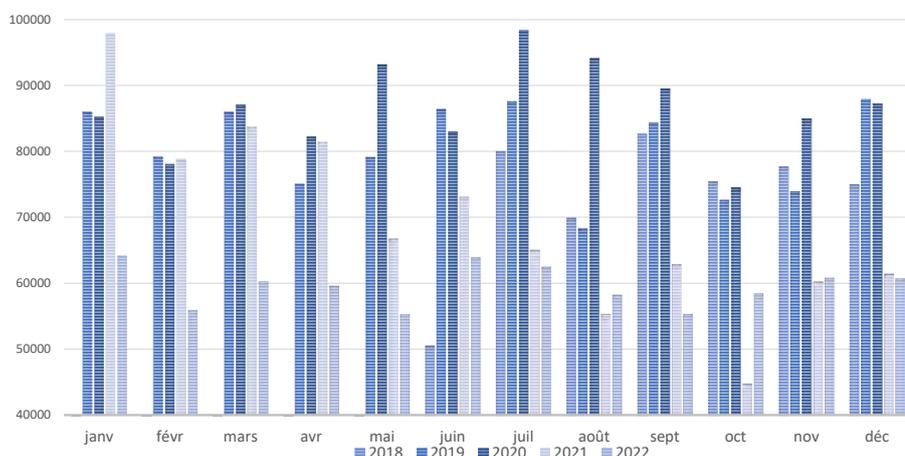
## SIAEP Vielmur / St-Paul



**- 0,97 %**   
par rapport à 2021

Diminution des consommations liée à l'amélioration du rendement du réseau.

## RCEAC du bassin Graulhetois



**- 13,99 %**   
par rapport à 2021

Diminution des consommations liée à l'amélioration du rendement du réseau.

## Le rendement

Le rapport entre le volume consommé par les collectivités et le volume prélevé en eau brute traduit le rendement de l'ensemble des ouvrages de l'Institution (usines, réservoirs et réseaux d'adduction).

Pour 2022, il s'établit à 92,5 % (12 734 500 m<sup>3</sup> / 13 760 297m<sup>3</sup>). En comparaison, il s'élevait à 93,2 % en 2021.

Dans le détail, le rendement de la production (usines et réservoirs) s'établit à 92,7 % (12 753 964 m<sup>3</sup> / 13 760 297 m<sup>3</sup>) et celui du réseau d'adduction à 99,8 % (12 734 500 m<sup>3</sup> / 12 753 964 m<sup>3</sup>).

*Il faut noter que l'incertitude de comptage est de l'ordre de +/- 2 %, ce qui peut expliquer un rendement calculé du réseau supérieur à 100 % certaines années.*

**5**

**LA QUALITÉ  
DE L'EAU POTABLE**



# LES OBJECTIFS QUALITÉ DES EAUX

La qualité des eaux brutes, produites et distribuées par l'Institution, fait l'objet de contrôles réguliers par l'autorité sanitaire (Agence Régionale de Santé). 12 prélèvements sur l'eau du barrage et 24 prélèvements en sortie d'usine ou sur le réseau d'adduction sont réalisés chaque année par l'ARS. Les analyses sont confiées à un laboratoire indépendant agréé par le Ministère de la Santé et désigné par l'ARS. Des analyses d'autocontrôle réalisées par le laboratoire de l'Institution, ainsi que des analyseurs en continu viennent compléter ce contrôle réglementaire.

## L'autocontrôle

L'Institution, dans le cadre de sa démarche qualité et conformément au Code de la Santé, effectue elle-même des analyses :

- environ 200 prélèvements sont effectués sur l'eau brute (une centaine sur les barrages des Cammazes et de la Gailaube et une centaine au niveau des apports du barrage des Cammazes) afin d'adapter, si nécessaire, le traitement des usines de potabilisation ;
- environ 800 prélèvements et analyses sont effectués sur l'eau produite et distribuée (réseau IEMN).

Les analyses effectuées par le laboratoire d'auto-contrôle de l'Institution sont de deux types :

- physico-chimiques (température, pH, turbidité, conductivité, TH, THCa, teneurs en matières organiques, fer, aluminium, manganèse, chlore total et actif) ;
- microbiologiques (germes à 22°C, coliformes, Escherichia-Coli, entérocoques et spores de bactéries sulfitoréductrices).

## La surveillance en continu

Des appareils de mesure en continu permettent également de suivre le bon déroulement des différentes étapes de traitement de l'eau. Les paramètres concernés sont : pH, Conductivité, Turbidité, Résiduel d'ozone, Résiduel de Chlore. Ces appareils sont reliés à un poste de supervision informatisé dans chacune des usines permettant d'avoir une vue d'ensemble de la filière de traitement. Le suivi de ces informations est assuré en permanence par la présence d'un pilote d'usine ou via la transmission d'alarmes sur son poste d'astreinte.

## L'autosurveillance

L'IEMN suit encore son eau potable par delà ses points de livraison. Il s'agit de l'autosurveillance, un service proposé aux collectivités partenaires et qui vient ainsi compléter les contrôles réglementaires menés sur leurs territoires. Le laboratoire de l'IEMN effectue ainsi près de 1 000 prélèvements/ an pour son propre compte et pour les collectivités distributrices, afin de s'assurer du maintien de la qualité de l'eau dans les canalisations et les châteaux d'eau et aviser sur les mesures à prendre en cas de dégradation de cette qualité.

# LA QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE EN SORTIE DE PICOTALEN

Tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité qualitative des eaux, grâce au contrôle de l'eau brute stockée dans les barrages, l'eau produite et l'eau distribuée dont les bilans sont présentés ci-après.

Les contrôles ARS sont effectués mensuellement au niveau du départ réseau à l'aval du poste de rechloration de Picotalen.

ARS	RECAPITULATIF				NON CONFORMITÉ				OBSERVATIONS
					LIMITE DE QUALITÉ		RÉFÉRENCE DE QUALITÉ		
	Nombre	Moyenne	Maxi	Mini	Nombre	%	Nombre	%	
Turbidité (NTU)	12	0.15	0.53	<0.1	0	0	0	0	
pH	12	8.26	8.50	8			0	0	
Conductivité (µS/cm) à 25°	12	215	224	180			1	8	Absence de reminéralisation à Pic 2 du 24/01 au 27/01
Équilibre calcocarbonique	1						0	0	
COT (mg/l)	12	0.750	0.930	0.580			0	0	
Aluminium µg/l)	1	30	30	30			0	0	
Fer (µg/l)	1	<10	<10	<10			0	0	
Manganèse (µg/l)	1	<10	<10	<10			0	0	
Chlore total mg/l	12	0.47	0.52	0.43					
Chlore libre mg/l	12	0.43	0.47	0.40					
Germes à 22°C (n/100 ml)	12		<1	<1					
Coliformes (n/100 ml)	12		<1	<1			0	0	
E.Coli (n/100 ml)	12		<1	<1	0	0			
Entérocoques (n/100 ml)	12		<1	<1	0	0			
ASR (n/100ml)	12		<1	<1			0	0	

## Contrôle réglementaire obligatoire

### Limite qualité :

100% conforme en physico-chimie et bactériologie

### Référence de qualité :

92% conforme en physico-chimie suite à l'absence de reminéralisation à Pic 2 du 24/01 au 27/01/2022 et 100% conforme en bactériologie.

Les contrôles IEMN sont effectués quotidiennement en ce qui concerne les paramètres de suivi d'exploitation et de manière hebdomadaire pour les suivis bactériologiques, de la matière organique et de l'équilibre calcocarbonique de l'eau.

IEMN	RECAPITULATIF				NON CONFORMITÉ				OBSERVATIONS
					LIMITE DE QUALITÉ		RÉFÉRENCE DE QUALITÉ		
	Nombre	Moyenne	Maxi	Mini	Nombre	%	Nombre	%	
Turbidité (NTU)	371	0.16	0.22	0.12	0	0	0	0	
pH	373	8.22	8.57	0.38			0	0	
Conductivité (µS/cm) à 25°	98	218	225	188			1	1	Absence de reminéralisation à Pic2 du 24/01 au 27/01
Équilibre calcocarbonique	51						1	2	Absence de reminéralisation à Pic2 du 24/01 au 27/01
COT (mg/l)	51	0.78	1.15	0.54			0	0	
Aluminium (µg/l)	364	44	79	<25			0	0	
Fer (µg/l)	364	<10	32	<10			0	0	
Manganèse (µg/l)	52	10	17	<10			0	0	
Chlore total mg/l	364	0.47	0.59	0.33					
Chlore libre mg/l	373	0.42	0.56	0.31					
Germes à 22°C (n/100 ml)	47		2	<1					
Coliformes (n/100 ml)	52		0	0			0	0	
E.Coli (n/100 ml)	52		0	0	0	0			
Entérocoques (n/100 ml)	52		0	0	0	0			
ASR (n/100ml)	52		0	0			0	0	

## AUTOCONTRÔLE IEMN

### Limite qualité :

100% conforme en physico-chimie et bactériologie

### Référence de qualité :

97% conforme en physico-chimie suite à l'absence de reminéralisation à Pic 2 du 24/01 au 27/01/2022 et 100% conforme en bactériologie.

# LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Au nombre de 12, les contrôles ARS sont aléatoires et répartis durant l'année sur 4 points du réseau (St Félix D600, St Félix D350 aval réservoir des Fourches, départ Lavaur et départ Roquevidal).

ARS	RECAPITULATIF				NON CONFORMITÉ				OBSERVATIONS
					LIMITÉ DE QUALITÉ		RÉFÉRENCE DE QUALITÉ		
	Nombre	Moyenne	Maxi	Mini	Nombre	%	Nombre	%	
Turbidité (NTU)	12	0.17	0.35	<0.1	0	0	0	0	
pH	12	8.21	8.40	8.00			0	0	
Conductivité (µS/cm) à 25°	12	216	223	191			1	8	Reminéralisation en panne 27/01 350 St-Félix
Équilibre calcocarbonique	12	0.71	0.85	0.61			0	0	
COT (mg/l)	4	33	44	25			0	0	
Aluminium (µg/l)	4	<10	<10	<10			0	0	
Fer (µg/l)	4	<10	<10	<10			0	0	
Manganèse (µg/l)	4						0	0	
Chlore libre mg/l	12	0.24	0.31	0.18					
Germes à 22°C (n/100 ml)	12		>300	<1					
Coliformes (n/100 ml)	12		0	0			0	0	
E.Coli (n/100 ml)	12		0	0	0	0			
Entérocoques (n/100 ml)	12		0	0	0	0			
ASR (n/100ml)	12		0	0			0	0	

## Contrôle réglementaire obligatoire

### Limite qualité :

100% conforme en physico-chimie et bactériologie

### Référence de qualité :

92% conforme en physico-chimie suite à une valeur de conductivité non conforme suite au prélèvement du 27/01 au niveau de St-Félix D350 et 100% conforme en bactériologie.

Les contrôles IEMN sont effectués au minimum de manière hebdomadaire sur 5 points du réseau (2 à St Félix D600 et à l'aval du réservoir de 3000 m<sup>3</sup>, 1 à Puéchoursy, 2 à Lavaur et à Roquevidal).

IEMN	RECAPITULATIF				NON CONFORMITÉ				OBSERVATIONS
					LIMITE DE QUALITÉ		RÉFÉRENCE DE QUALITÉ		
	Nombre	Moyenne	Maxi	Mini	Nombre	%	Nombre	%	
Turbidité (NTU)	255	0.18	0.3	0.11	0	0	0	0	
pH	255	8.23	8.51	8.04			0	0	
Conductivité (µS/cm) à 25°	255	219	225	192			3	1.2	Absence de reminéralisation à Pic2 du 24/01 au 27/01
Équilibre calcocarbonique									
COT (mg/l)	255	0.68	0.94	0.51			0	0	
Aluminium (µg/l)	255	26	76	<25			0	0	
Fer (µg/l)	255	<10	35	<10			0	0	
Manganèse (µg/l)	255	11	26	<10			0	0	
Chlore total mg/l	357	0.24	0.44	0.03					
Chlore libre mg/l	357	0.18	0.39	0					
Germes à 22°C (n/100 ml)	230		64	<1					
Coliformes (n/100 ml)	255		0	0			0	0	
E.Coli (n/100 ml)	255		0	0	0	0			
Entérocoques (n/100 ml)	255		0	0	0	0			
ASR (n/100ml)									

## AUTOCONTRÔLE IEMN

### Limite qualité :

100% conforme en physico-chimie et bactériologie

### Référence de qualité :

98.8% conforme en physico-chimie suite à une valeur de conductivité non conforme sur 3 prélèvements lors de la tournée du 27/01 et 100% conforme en bactériologie.



**6**

**L'IRRIGATION**

# L'ORGANISME UNIQUE

## L' autorisation unique pluriannuelle

Pour rappel, la Préfecture du Tarn a transmis à l'Institution l'arrêté interpréfectoral, en date du 20 juin 2016, portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin Sor. L'autorisation unique de prélèvement est accordée pour une durée de 15 ans (jusqu'au 31 mai 2031) à l'IEMN qui est chargée, chaque année, d'établir le Plan de Répartition.

BILAN VOLUMIQUE HORS ÉTIAGE 2021-2022						
	MILIEU PRÉLEVÉ	VOLUME DEMANDÉ (m³)	VOLUME AUTORISÉ (m³)	VOLUME PRÉLEVÉ (m³)	VP NOTIFIÉ SUR LE PÉRIMÈTRE (m³)	RATIO VOLUME PRÉLEVÉ/ VOLUME AUTORISÉ
Total périmètre Organisme Unique	Cours d'eau (Laudot, Rigole, Canal du Midi, Sor et affluents, réseaux sous pression) et nappes d'accompagnement	700 950	700 950	693 501	1 150 000	98,9%

BILAN VOLUMIQUE ÉTIAGE 2022						
	MILIEU PRÉLEVÉ	VOLUME DEMANDÉ (m³)	VOLUME AUTORISÉ (m³)	VOLUME PRÉLEVÉ (m³)	VP NOTIFIÉ SUR LE PÉRIMÈTRE (m³)	RATIO VOLUME PRÉLEVÉ/ VOLUME AUTORISÉ
Total périmètre Organisme Unique	Retenues déconnectées	1 694 004	1 694 004	1 348 035	2 500 000	79,6%
	Cours d'eau (Laudot, Rigole, Canal du Midi, Sor et affluents, réseaux sous pression) et nappes d'accompagnement	5 891 500	5 478 000	5 188 393	5 700 000	94,7%

Les volumes autorisés dans le cadre du plan annuel de répartition pour la période hors étiage 2021-2022 demeurent stables ; ceux de la période étiage 2022 sont historiques et correspondent au maximum autorisé.

La campagne d'irrigation 2022 (étiage) se caractérise par un ratio volume prélevé/volume autorisé de 98,9% pour les prélèvements réalisés en cours d'eau et nappes d'accompagnement.

Dans ce cadre, l'OU Sor établit un plan annuel de répartition (PAR) de ce volume entre les préleveurs après les avoir consultés dans leur ensemble. Le 16 juin, 5,3 Mm³ ont été autorisés. La sécheresse et les fortes chaleurs ont eu pour conséquences un fort besoin d'eau d'irrigation. Pour répondre à cette demande, le PAR a été modifié le 9 août autorisant les irrigants à prélever au total 5,7 Mm³ ; ce qui correspond au maximum prélevable autorisé sur l'OU Sor.

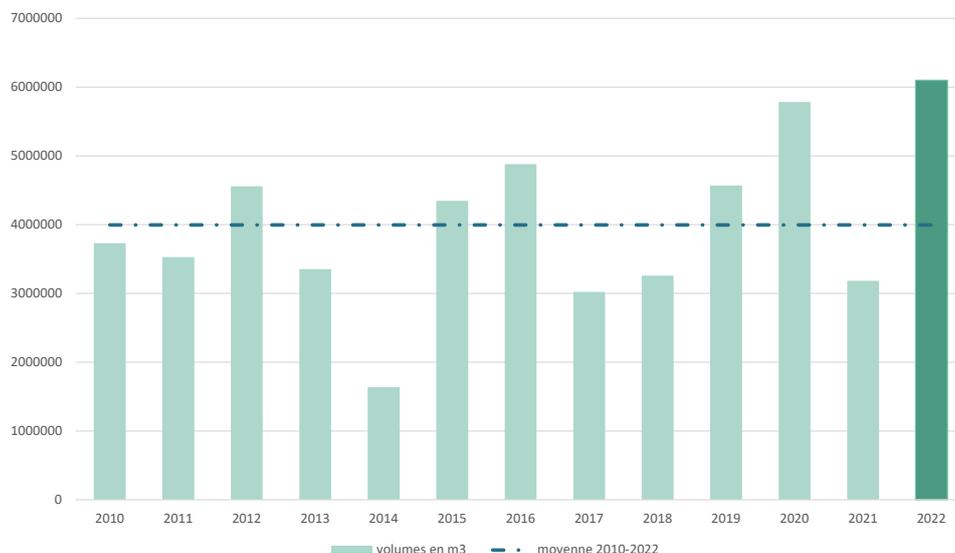
# LES VOLUMES PRÉLEVÉS EN IRRIGATION

L'Institution n'est pas seulement Organisme Unique mais également fournisseur d'eau d'irrigation.

BILAN DES VOLUMES PRÉLEVÉS ET ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS PAR RAPPORT A LA MOYENNE ( 2013 à 2021 )					
LIEU DE PRELEVEMENT	NATURE D'IRRIGANTS	VOLUMES PRÉLEVÉS 2021 en m <sup>3</sup>	VOLUMES PRÉLEVÉS 2022 en m <sup>3</sup>	MOYENNE en m <sup>3</sup> 2013 à 2022	ÉVOLUTION 2022/moyenne
SOR	A.S.A de Blan	848 438	1 717 531	843 118	103,71
	A.S.A de St Germain	194 279	540 475	292 654	84,68
	Isolés	126 456	280 425	161 497	73,64
	Sous Total	1 169 173	2 538 431	1 297 269	95,67
LAUDOT	Isolés	20 585	36 807	23 708	55,25
CANALISATIONS EXISTANTES	"A.S.A de Revel Nord A.S.A de Garrevaques Secteur de Couffinal"	1 041 787	1 821 760	1 280 691	42,25
	A.S.A de Revel Sud	813 352	1 252 885	792 864	58,02
	Sous Total	1 855 139	3 074 645	2 073 556	48,28
OUVRAGES DU CANAL DU MIDI	Subdiv. Carcassonne	186 944	223 562	252 008	-11,29
	Subdiv. Toulouse	59 002	173 612	83 411	108,14
	Sous Total	245 946	397 174	335 419	18,41
VERNASSONNE	Isolés	36 000	52 704	59 105	-10,83
TOTAL CAMMAZES		3 326 843	6 099 761	3 789 057	60,98

## Le déroulement de la campagne d'irrigation

Irrigation : volumes vendus depuis 2010



L'année 2022 a été marquée par un déficit hydrique extrêmement important dès le mois de mai, un indice d'humidité des sols qui a atteint le record de sécheresse le 29 août et du 5 au 23 septembre. Les températures ont été supérieures aux moyennes avec un mois de mai le plus chaud depuis 1960. A noter que le record historique de consommation d'eau d'irrigation date de 1986 avec 7 300 000 m<sup>3</sup>.

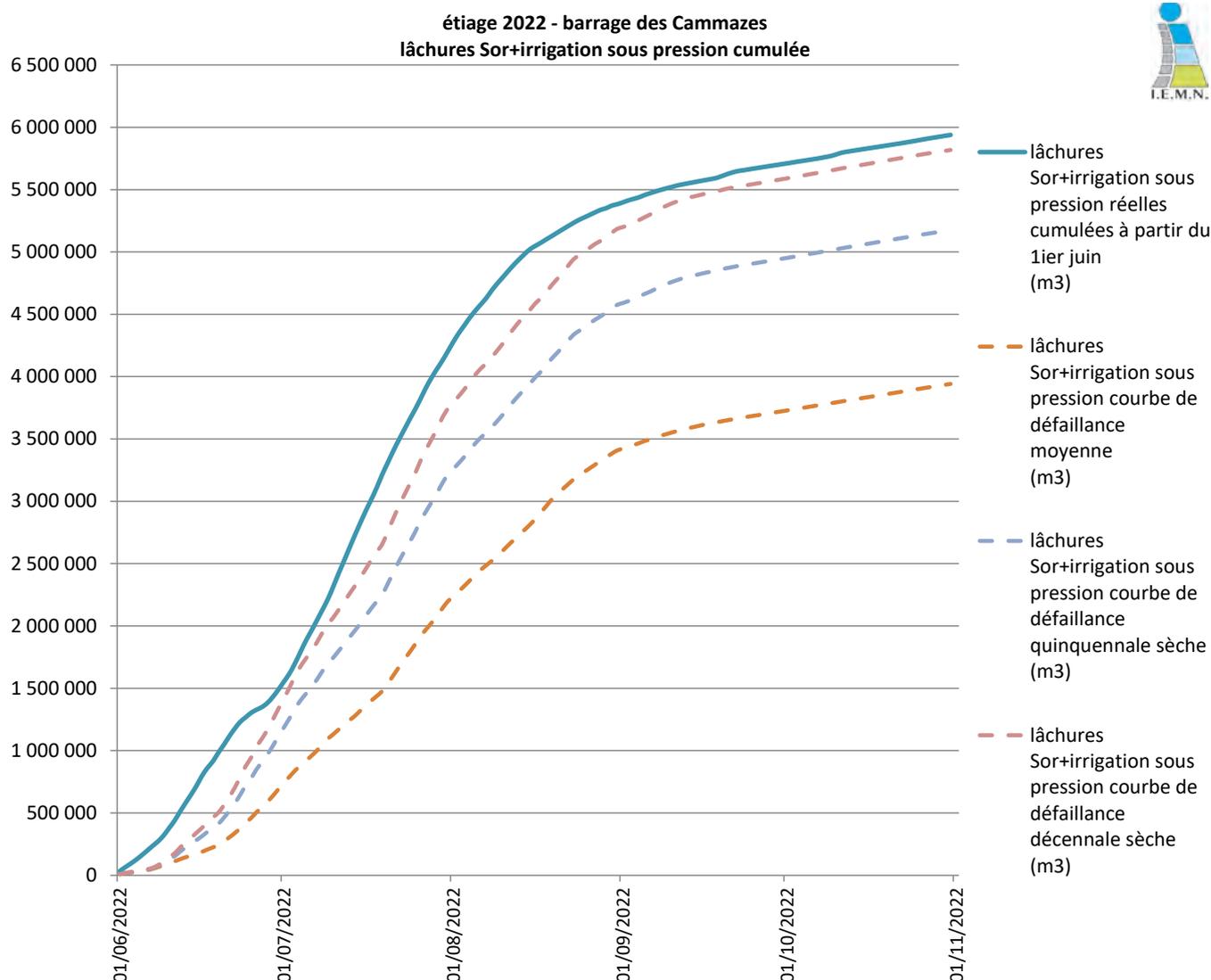
**Bilan général 2022 par rapport à 2021 : + 91,7%**

# LA COMPENSATION DES PRÉLÈVEMENTS

## Le volume des lâchers à l'aval du barrage des Cammazes

Les lâchures réalisées à partir du barrage des Cammazes visent à compenser l'irrigation sous pression, tout ou partie de l'irrigation prélevée dans le Sor et, en même temps, à maintenir le débit d'objectif de consigne fixé à Cambounet.

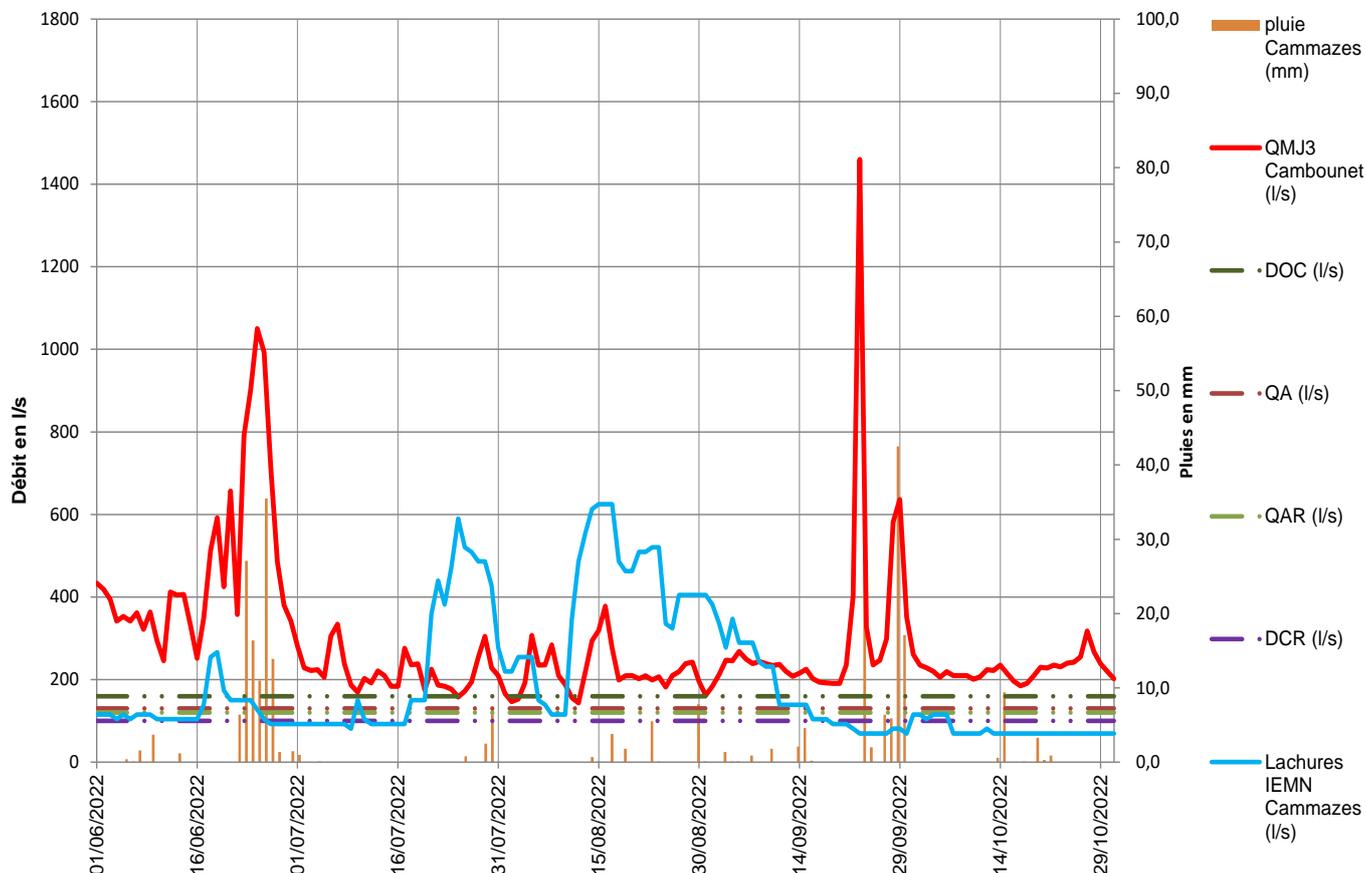
Pour 2022, le graphique ci-dessous présente les lâchures réalisées et les compare aux volumes prévus dans les courbes de défaillance. Le volume lâché à l'aval du barrage pour compenser l'irrigation et réaliser le soutien d'étiage en 2022 est au-delà de la décennale sèche.



## Le maintien du débit d'objectif complémentaire (DOC)

Le graphique montre le débit moyen journalier à Cambounet/Sor pendant la période d'étiage du 01/06/22 au 31/10/22.

### Débit Sor à Cambounet étiage 2022



Les lâchures réalisées à partir du barrage des Cammazes visent à compenser l'irrigation sous pression, tout ou partie de l'irrigation prélevée dans le Sor et, en même temps, à maintenir le débit d'objectif complémentaire (DOC) fixé à Cambounet. Le graphique ci-dessus montre le QMJ3 : moyenne des débits journaliers sur les trois derniers jours pendant la période d'étiage du 01/06/22 au 31/10/22 (source DREAL).

L'IEMN a dû effectuer des lâchures au-delà du débit réservé pour assurer le soutien d'étiage et la compensation des prélèvements. Le DOC n'a pas été respecté à 5 reprises.



# 7 L'ÉLECTRICITÉ

# LA PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE

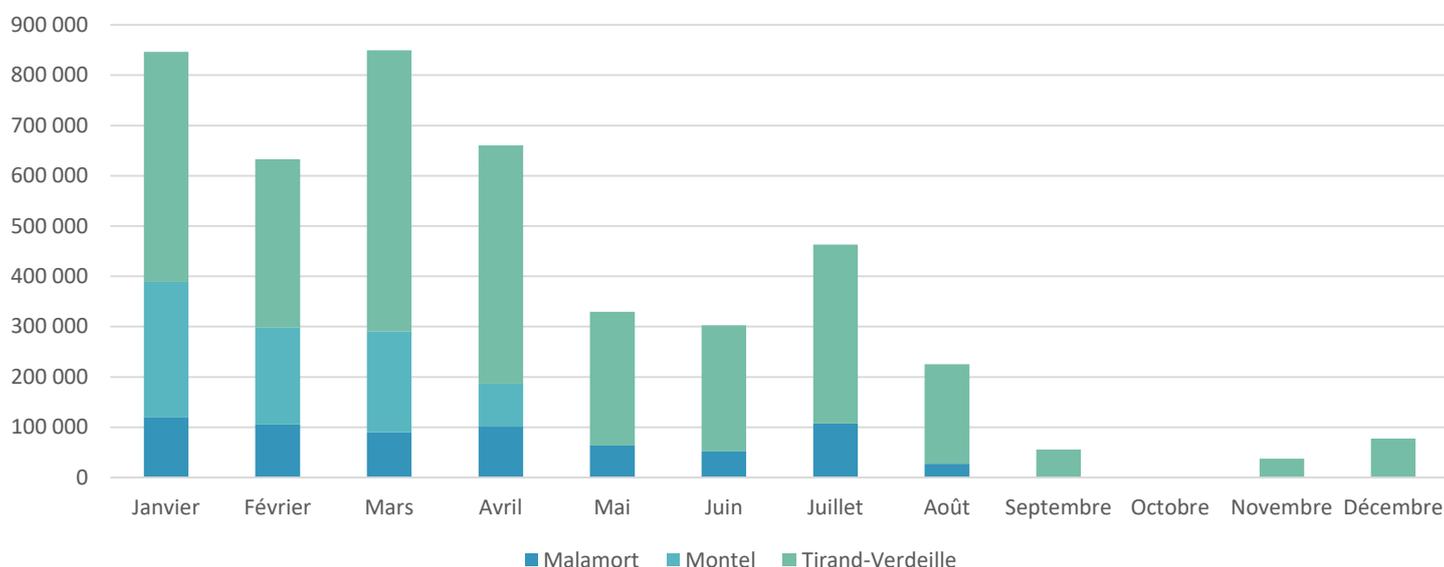
Pour l'année écoulée, la production hydroélectrique des quatre microcentrales est de **4 480 889 kWh** :

- Tirand-Verdeille : 3 065 467 kWh
- Montel : 748 699 kWh
- Malamort : 666 723 kWh

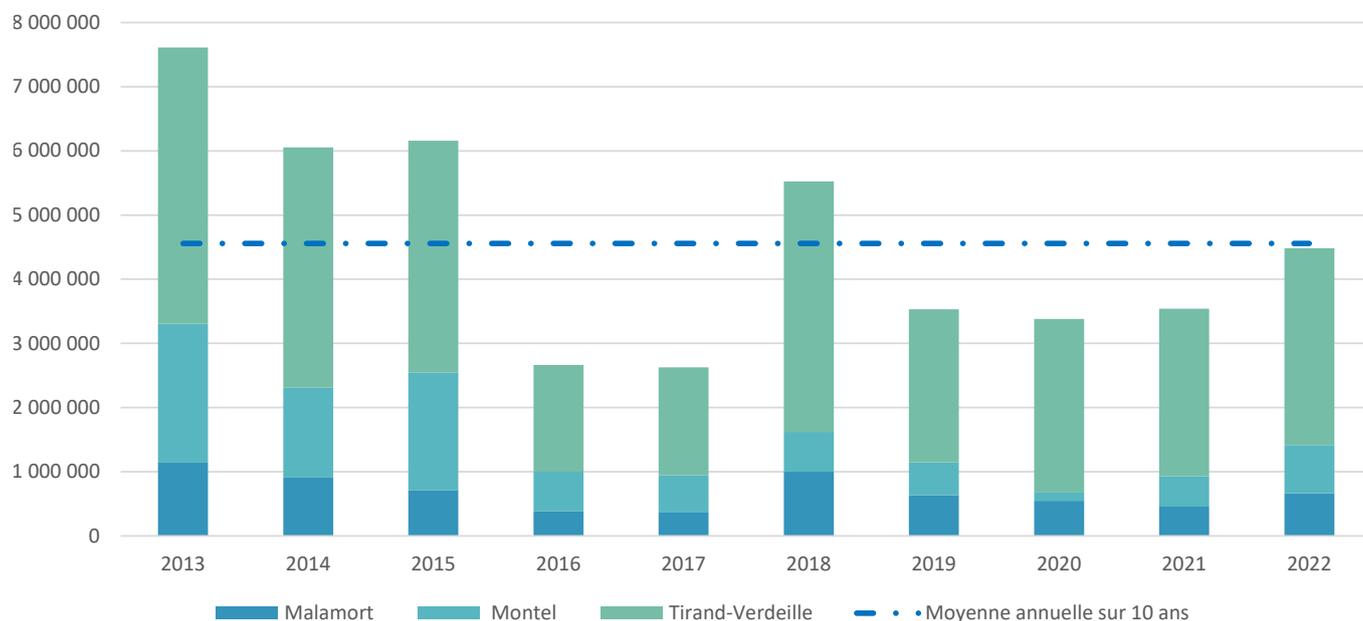
La production d'électricité a augmenté de 26,6 % grâce aux quatre premiers mois de l'année dû à un fort turbinage. En 2022, on observe une légère baisse de 2% par rapport à la moyenne des 10 dernières années qui s'établit à 4 556 879 kWh. La microcentrale de Montel a été à l'arrêt dès le mois de juin pour un souci mécanique et en raison du manque d'eau et, celle de Malamort dès septembre pour faute d'eau. Tirand-Verdeille ont pu turbiner avec les lâchers dans le Sor pour l'irrigation et l'eau en partance vers les usines. Elles ont été à l'arrêt en septembre car l'eau brute du barrage des Cammazes est passée par la vanne monovar pour oxygéner l'eau avant son traitement.

En 2022, la consommation électrique totale enregistrée sur les usines de Picotalen s'élevait à 1 943 054 kWh. Ainsi, au regard de la production 2022 de l'ensemble des microcentrales, le bilan énergétique de l'Institution reste positif.

## Production hydroélectrique par micro-centrale



## Production hydroélectrique sur 10 ans





8

LES TRAVAUX

# LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS EN RÉGIE

## Usines

- Mise en place de 3 siphons avec évacuation
- Mise en place portail usines
- Installation supervision dans logements de fonction
- Installation kit séparateur d'huile Donalson

## Pic1

- Travaux sur compresseur ozone
- Installations de :
  - appareil de détection défaut isolement
  - moteur polymère
  - membranes sur pompes doseuses coagulant
  - une sonde radar silo à chaux
  - dôme diffuseur d'ozone
  - silencieux groupe électrogène

## Pic 2

- Travaux sur rejet pH mètre eau traitée F1 et F2 vers bache eau filtrée
- Travaux sur traitement air local réactif
- Création mesures perte de charge filtres
- Mise en place échangeur sous refroidissement groupe froid F1
- Installation de :
  - carte mémoire automate
  - vanne de vidange bache eau filtrée TR1
  - thermostat destructeur d'ozone F 2
  - disjoncteur armoires de filtration
  - contrôleur de débit d'air groupe froide

## Pic 3

- Installation de :
  - vanne eau de giclage lait de chaux
  - rotor pompe lait de chaux

## Pic Boues

- Installation de :
  - accouplement broyeur
  - trappe d'accès silo de neutralisation
  - protection pompe eau sous pression
  - pompe pour préparation polymère déshydratation

## Réseau AHL

- Installation descente d'eau réservoir de Pouroutounat
- Travaux sur filtre Perrier à Pouroutounat

## CAEB

- Installation capteur canalisation pression départ CAEB Cammazes

## Microcentrales hydroélectriques

- Câblage Montel
- Installation de :
  - centrale de mesures Tirand
  - chariot de direction à chaîne Verdeille
  - accumulateur Montel

## RAEP et barrages

- Peinture rail de manutention chambre des vannes RAEP
- Travaux sur relais de contrôle de niveau Barrage des Cammazes
- Mise en place regard drain Barrage des Cammazes
- Peinture main courante Barrage des Cammazes
- Eclairage galerie drainante Barrage des Cammazes
- Installation barrière suite travaux Barrage des Cammazes
- Création d'un sas poste de chloration
- Installation électrique galerie drainante et vanne de garde circuit de vidange Galaube
- Installation de :
  - chloration réservoir branche Sud-Est
  - armoire chloration poste des Fourches
  - compresseur
  - protection de ligne sonde débit Sor Cammazes
  - d'un LT42 Station de Blan

## Site de Picotalen

- Création abris engins
- Eclairage atelier
- Voierie usines et CAEB
- Travaux électriques pour bureau supervision Pic 1 et logement n° 4
- Création local Branche Sud-Est RAEP
- Peinture local Pic 3
- Installation de :
  - antennes logements 2 et 4
  - réseau ondulé salle de conférence
  - radiateur électrique local informatique
  - collecteur d'eau de lavage des filtres

**Montant total des travaux en régie : 89 582, 69 €**

# LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS EN EXTERNE ET EN RÉGIE

FÉVRIER

## Création de la dalle de l'abri

Ferraillage du sol du hangar à engins avant de couler et lisser une dalle à l'aide d'un hélicoptère à béton.

Coût : travaux en régie



## Renouvellement d'une vanne

Remplacement de la vanne d'isolement du circuit by-pass, en amont de la micro-centrale de Tirand.

Coût : 39 000 €HT (vanne et pose)

## Changement du collecteur d'eau de lavage

Renouvellement de la tranche 1 (4 tranches) du tuyau de refoulement des pompes qui permettent le lavage des 12 filtres de l'usine Pic2.

Coût : 33 156 € HT



## Maintenance du racleur Actiflo

Changement des patins en Téflon vieillissants du racleur Actiflo® de Pic 3 qui est utilisé lors de cette clarification des eaux.

Coûts des travaux : 3 434€ HT.



FÉVRIER

## Réfection du poste Saint-Julia

Le poste devenant vétuste, il a été entièrement modifié par de nouveaux équipements intérieurs (canalisation inox et vannes). Aussi, son schéma a été revu afin d'optimiser la circulation du chlore sur la branche Saint-Félix-de-Lauragais / Puylaurens par l'ajout d'une vanne de sectionnement.

Coût : 95 000 € HT



FÉVRIER



## Livraison et pose des tuyaux de la CAEB

Les 37 tuyaux de 13 m chacun et de diamètre 900 mm en acier (revêtement intérieur ciment, revêtement extérieur polyéthylène) ont été livrés. Pour permettre leur stockage, un tronçon de la route menant au barrage a été temporairement fermé à la circulation.



FÉVRIER-MARS

AVRIL

## Travaux de la CAEB

Les travaux de renouvellement des 480 m de la CAEB sont terminés. La réception des travaux s'est déroulée le 16 juin.

Coût des travaux : 882 410 € HT





### Réducteur depression

En parallèle du chantier de la CAEB, le réducteur de pression, situé en aval du barrage des Cammazes a été remplacé

Coût des travaux : montant intégrer dans les travaux de la CAEB

### Travaux AHL

A la suite d'une crue de l'Hers qui a fortement érodé une berge de la rivière au niveau de la commune de Tréziers dans l'Aude, un regard de vidange de la conduite AHL a été déplacé et les berges sécurisées.

Coût des travaux : 18 361,50 €HT



### Filtre presse

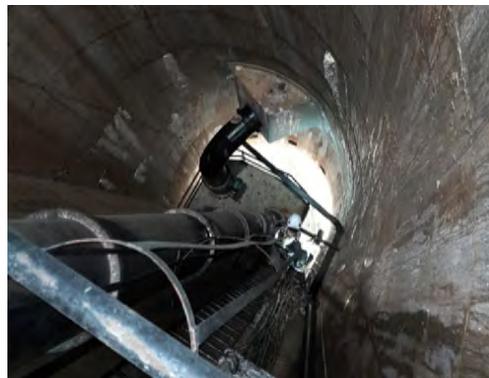
L'usine de traitement des effluents « Pic Boues » a été rénovée en 2014. Le filtre presse existant avait été remplacé en 2016. A la suite de pannes répétées, de casses de plateaux et un manque de capacité de filtration depuis sa mise en service, différentes études et essais ont été menés. Les résultats n'étant pas concluant, le filtre a été changé en 2022 par un filtre presse chambré.

Coût des travaux : 35 673 € HT

# LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DU PATRIMOINE

## Visite d'inspection

La Visite d'Inspection annuelle du barrage des Cammazes, réalisée par la DREAL, n'a relevé aucun dysfonctionnement comme l'année précédente.



## Visite technique approfondie

Cet examen annuel effectué sur le barrage des Cammazes a été réalisé par le bureau d'études ISL. Il représente également la première phase de l'Examen Exhaustif. Ce dernier est une étape obligatoire de l'Etude De Dangers (EDD) qui a lieu tous les 10 ans pour les barrages de classe A. L'EDD doit être transmise au service de contrôle pour fin 2024.

## Visite d'inspection

Le barrage de La Galaube a été passé en revue par Céline Toniolo, inspectrice de la DREAL, lors de la Visite d'Inspection annuelle. Une occasion de faire le point sur les événements marquants de l'année hydraulique passée, les demandes antérieures et le rapport de surveillance.



## Capacité portante du pont routier

L'entreprise SITES (92) a réalisé une étude pour déterminer la capacité portante du pont routier du barrage des Cammazes. L'entreprise n'a pas constaté d'évolution significative depuis la précédente visite de 2007.



MARS

MAI

JUIN

SEPTEMBRE

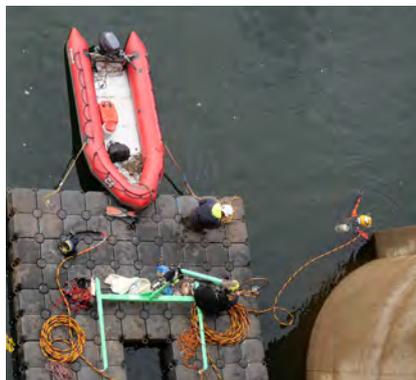
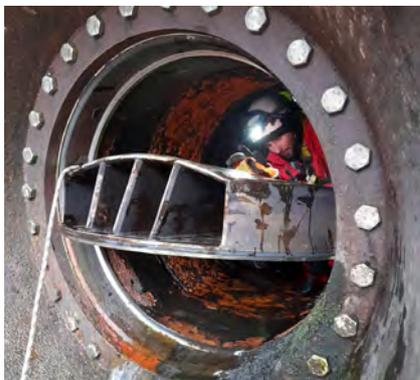


### Visite technique approfondie

Cet examen annuel effectué sur le barrage de La Galaube a été réalisé par le bureau d'études ISL.

### Examen exhaustif

Dans le cadre de l'étude de danger sur le barrage des Cammazes des investigations par moyens spéciaux ont été menées. Ainsi, une partie de l'examen exhaustif a été réalisé. Il consistait à une inspection des parties visibles et non-visibles du barrage.  
Coût de l'examen : 70 623 €HT.





9

# LE PANORAMA

### Janvier - février

Reuves de direction avec les clients

### 17 mars

Commission Technique Eau Potable

### 17 mars

Commission Organisme Unique

### 25 mars

Visite d'Inspection du barrage des Cammazes

### 31 mars

Conseil d'administration

### 20 avril

Commission Permanente

### 10 mai

Revue de Direction (norme ISO 9 001)

### 12 mai

Journée du Personnel

### 31 mai

Visite Technique Approfondie du barrage des Cammazes

### 28 juin

Visite d'Inspection du barrage de la Galaube

### 7 juillet

Conseil d'Administration

### 30 septembre

Visite d'Inspection du barrage de la Galaube

### 12 octobre

Conseil d'Administration

### 14 et 15 novembre

Audit externe de renouvellement de la certification ISO 9 001

### 23 novembre

Visite Technique Approfondie du barrage de la Galaube

### 1<sup>er</sup> décembre

Conseil d'administration

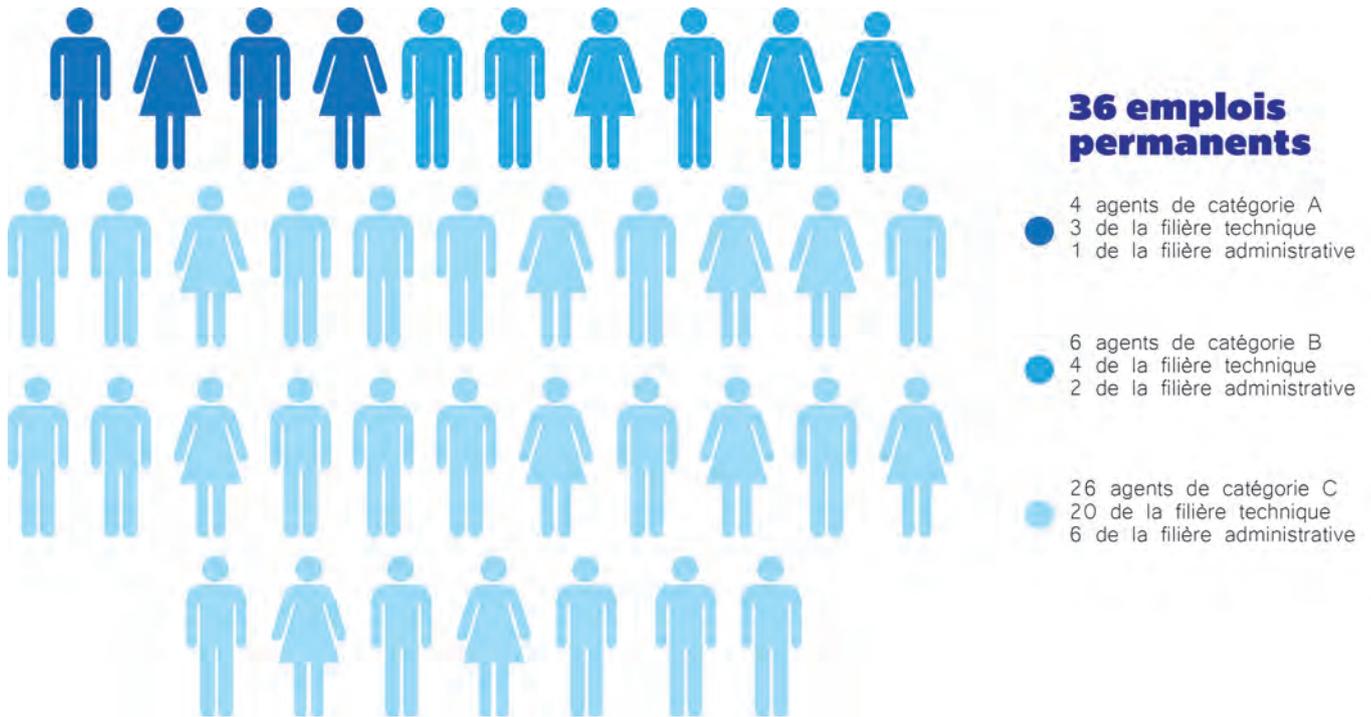


# 10 DES HOMMES ET DES COMPÉTENCES

# LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2022, l'Institution comptait 36 emplois permanents occupés par des fonctionnaires territoriaux :

- 33 agents à temps complet
- 2 agents à temps partiel 80 %
- 1 agents à temps partiel 90 %
- soit 35,5 agents en équivalent temps plein



# LES MOUVEMENTS

En 2022, trois agents ont fait valoir leurs droits à la retraite. Un agent a été recruté suite à une mobilité interne. Un agents a quitté l'IEMN. L'entretien des locaux est réalisé par une entreprise.

## Exploitation

- Départ à la retraite : Christian AUSSENAC en octobre 2022
- Arrivée : Valerie MUZICIUC-BRUNEL en juin 2022

## Secrétariat administratif

- Arrivée : Aurélie BEGUÉ en septembre 2022  
(départ en janvier 2023)

## Service Grands travaux

- Départ : Jean-François FAYEL en octobre 2022  
(arrivée de Yann DENIS en janvier 2023)

## Service Entretien des locaux

- Départ à la retraite : Nadine Marty le 31 décembre 2021
- Départ à la retraite : Solange LAMOTHE en avril 2022

## Service Maintenance Usines

- Départ à la retraite : Serge ALBIGOT en février 2022  
(arrivée de Thibault FRUITET en décembre 2021)

# LA FORMATION

En 2022, l'Institution a poursuivi ses efforts en matière de formation afin de garantir un haut niveau de compétences. Cette volonté de perfectionnement et d'acquisition de nouvelles compétences s'inscrit dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la politique qualité. En outre, elle permet d'assurer une source de motivation pour les agents évoluant au sein des différents services.

Les principales formations suivies en 2022 sont les suivantes :

- Encadrement de proximité
- Rôle du chef d'équipe
- Programmation des automates
- Exploitation des unités de traitement
- Traitements de potabilisation
- Norme ISO 14001
- AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- Utilisation d'extincteurs
- Habilitations électriques
- SST (sauveteur secouriste du travail)
- Travaux en hauteur
- CATEC (certificat d'aptitude au travail en espaces confinés)

# LA CERTIFICATION QUALITÉ



L'IEMN a obtenu en novembre 2019 le renouvellement de la certification ISO 9001 pour la cinquième fois consécutive. Les 14 et 15 novembre 2022, s'est tenu l'audit de certification de la norme ISO 9001. Réalisé par l'auditeur, Jean-Michel Prioleau de Socotec Certification, ce dernier a conclu au renouvellement de la certification. Un résultat qui est le fruit du travail quotidien de l'ensemble des agents de l'Institution.



# CERTIFICAT

No. CSM/IEM001-001

certifie que le système de management de l'organisme :

## INSTITUT DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE

102 rue du Lac 31670 LABEGE, France  
Site secondaire : 2619 route de Carcassonne – 81540 SOREZE

a été évalué et jugé conforme aux exigences de la norme :

### ISO 9001 : 2015

pour les activités suivantes :

**Production d'eau potable à partir de nos réserves d'eau ; adduction d'eau potable jusqu'aux points de livraison aux syndicats et communes**

Délivré le : **15 Décembre 2022**  
Valable jusqu'au : **27 Novembre 2025** (Sous réserve du maintien de la conformité du système de management de l'organisme)  
Date d'origine de la certification : 2 Décembre 2019

**Thomas HENNION** Directeur Opérationnel



SOCOTEC Certification France  
Tour Pacific, 13 cours Valmy - 92800 PUTEAUX  
[www.socotec-certification-international.fr](http://www.socotec-certification-international.fr)



# 11

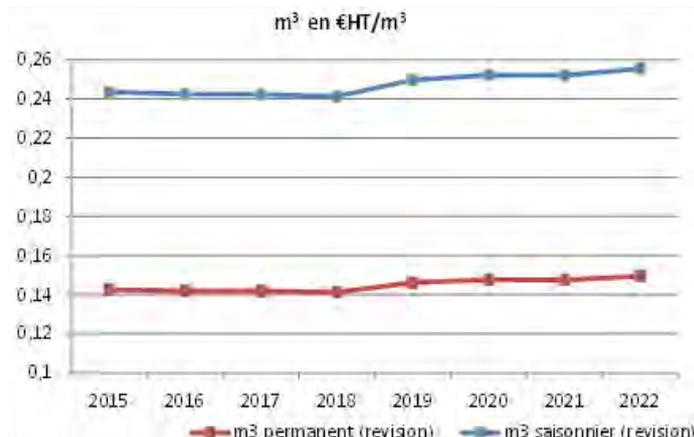
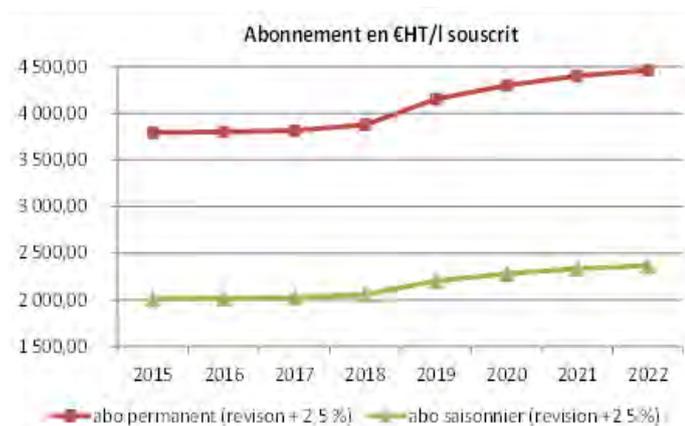
## LES FINANCES

# LES TARIFS DE L'EAU POTABLE

En application des formules de révision conventionnelles et conformément à ce qui a été annoncé lors des orientations budgétaires, les tarifs 2022 ont évolué :

- à la hausse de 1,38 % pour le tarif de l'abonnement,
- à la hausse de 1,37 % pour le tarif du mètre cube.

La redevance due à l'Agence de l'Eau Adour Garonne reste stable. Pour rappel, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa séance du 20 mars 2014, de passer la majoration de cette redevance de 5 % à 8 % pour prendre en compte les volumes de process taxés par l'AEAG.



# LES TARIFS DE L'EAU D'IRRIGATION

En 2022, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir un tarif stable (identique à 2021) dans l'attente des résultats de l'étude prospective qui est en cours.

Type de tarification	Abonnement/1000 m3	Prix du m3
ASA réseaux en pression	82,34 €HT	0,0489 €HT
ASA Sud Revel	74,11 €HT	0,0441 €HT
ASA réseaux desservis gravitairement	64,75 €HT	0,0469 €HT
Irrigants isolés	/	0,0712 €HT
Forfait irrigants isolés	28 €HT	

# LE TARIF DE L'ORGANISME UNIQUE

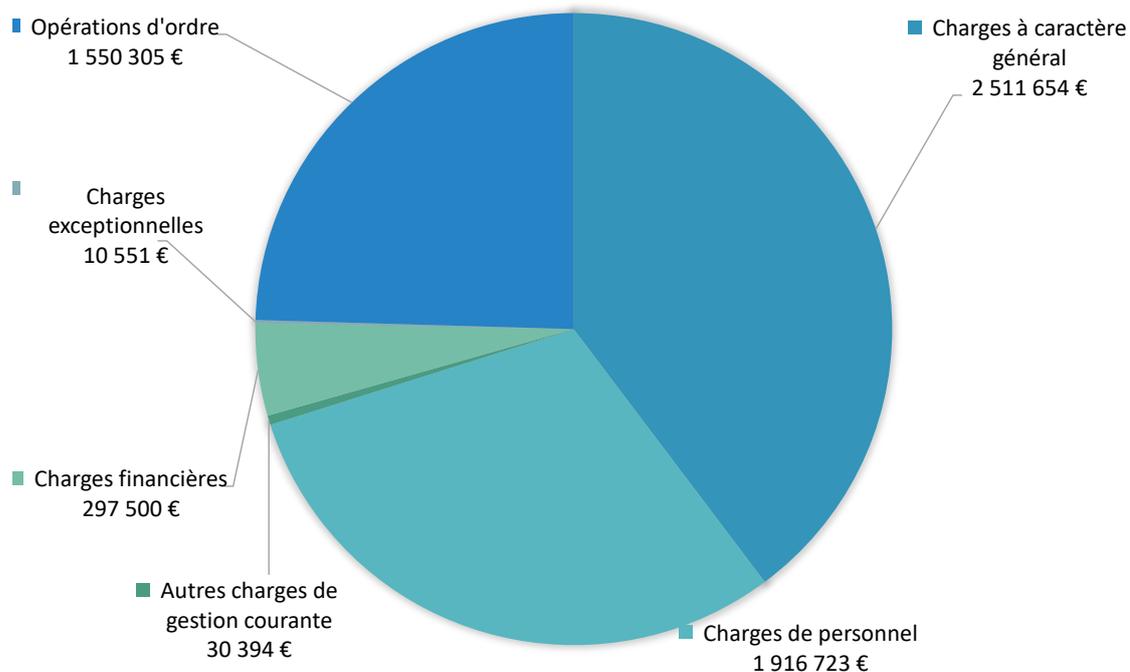
Les charges de l'IEMN en tant qu'OU doivent être supportées par les irrigants préleveurs. Pour l'année 2022, les tarifs ont été fixés ainsi :

- **Retenues déconnectées :**
  - part fixe : 30 € HT par point de prélèvement pour les retenues dont le volume est < à 1 000 000 m<sup>3</sup> ;
  - part fixe : 150 € HT par point de prélèvement pour les retenues dont le volume est > à 1 000 000 m<sup>3</sup>.
- **Cours d'eau et nappe d'accompagnement :**
  - part fixe par point de prélèvement : 30 € HT/an ;
  - part variable : 0,001470 € HT/m<sup>3</sup> autorisé.
- **Relevé d'index : 40 € HT / relevé.**

# LE BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE

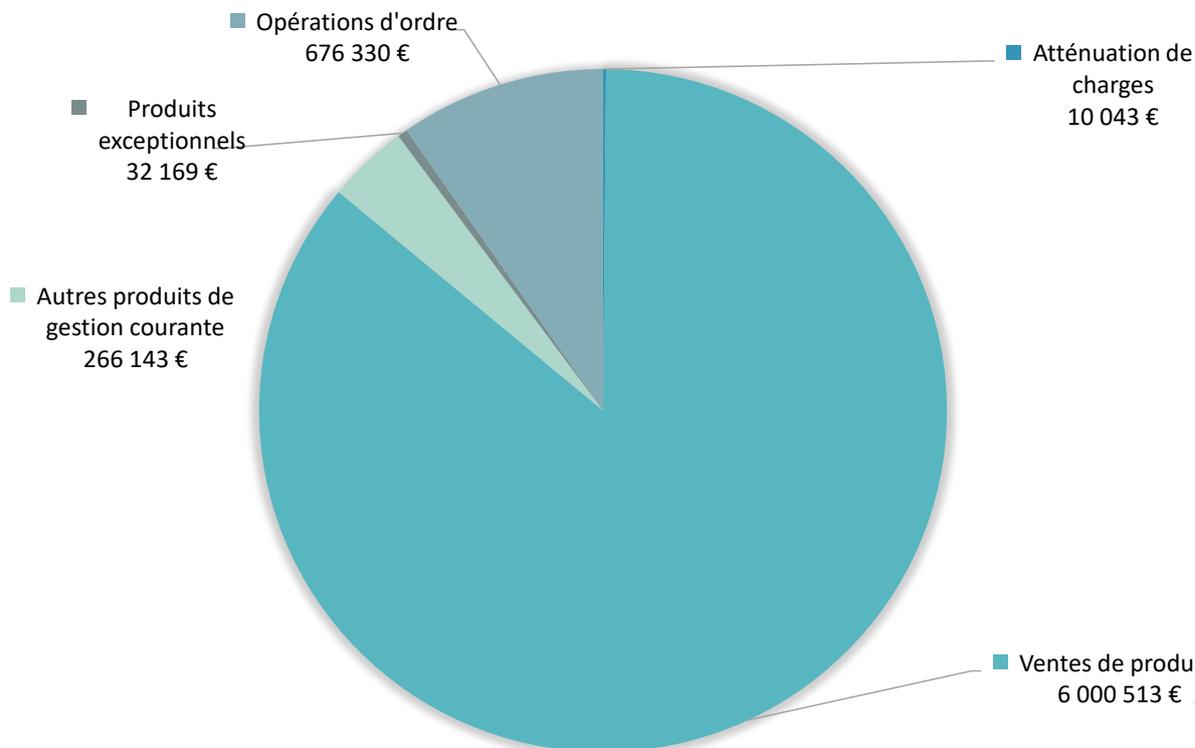
## SECTION EXPLOITATION

Dépenses : 6,3 M€



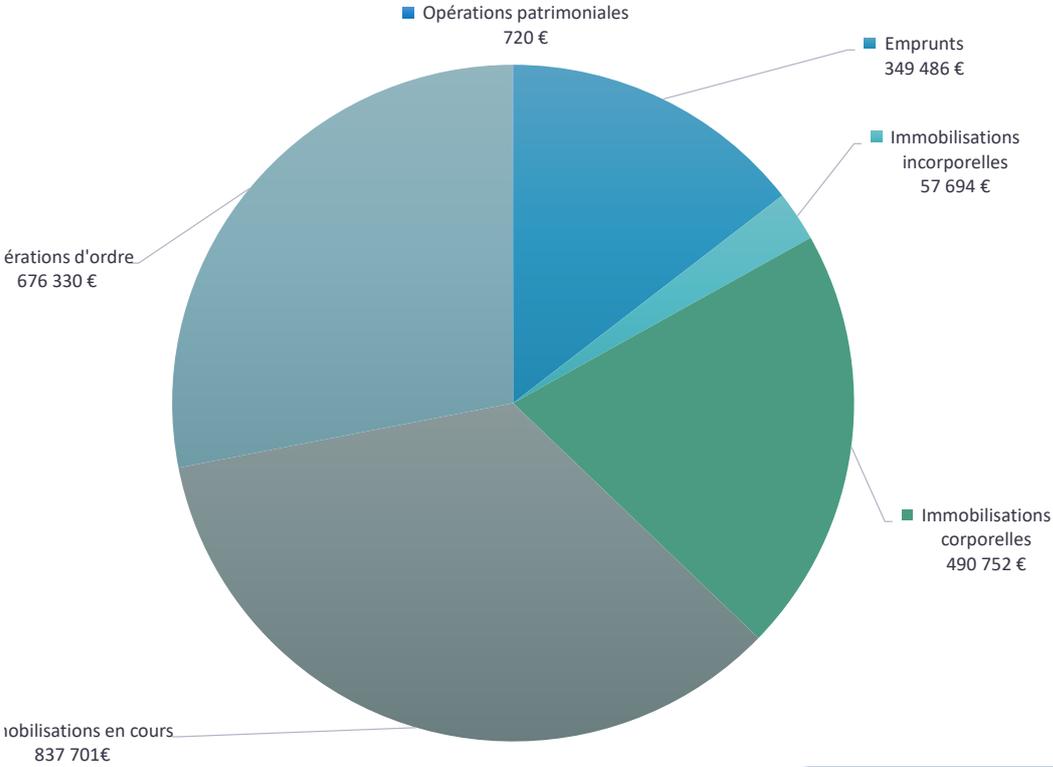
Résultat : 0,58 M€

Recettes : 6,9 M€



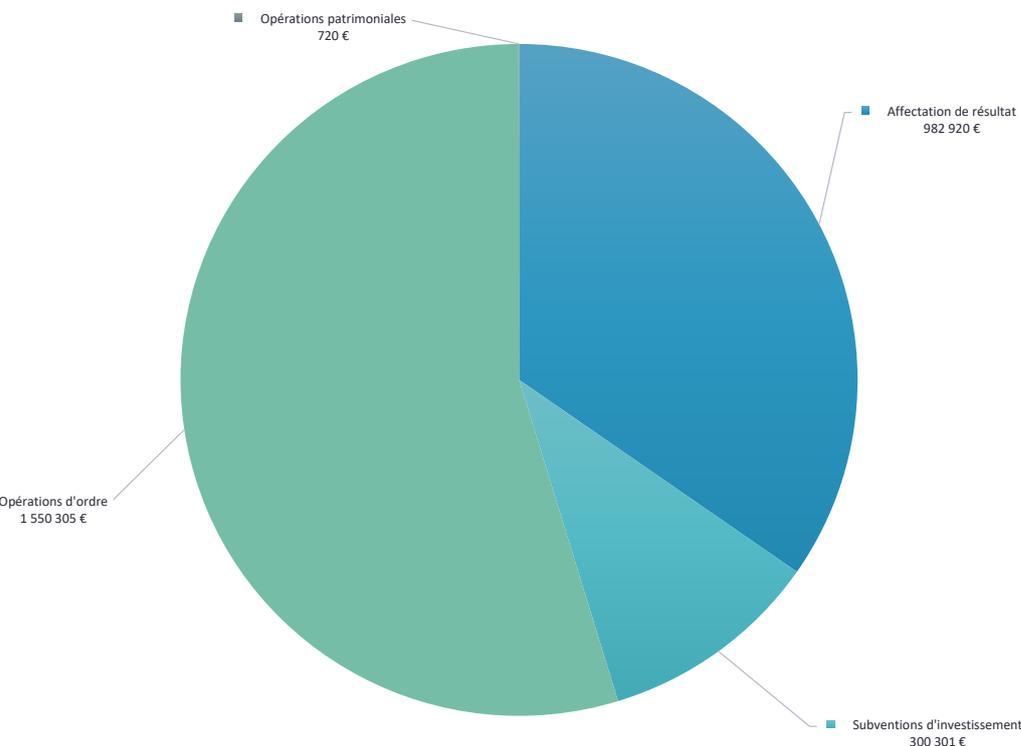
# SECTION INVESTISSEMENT

**Dépenses : 2,4 M€**



**Résultat : 0,41M€**

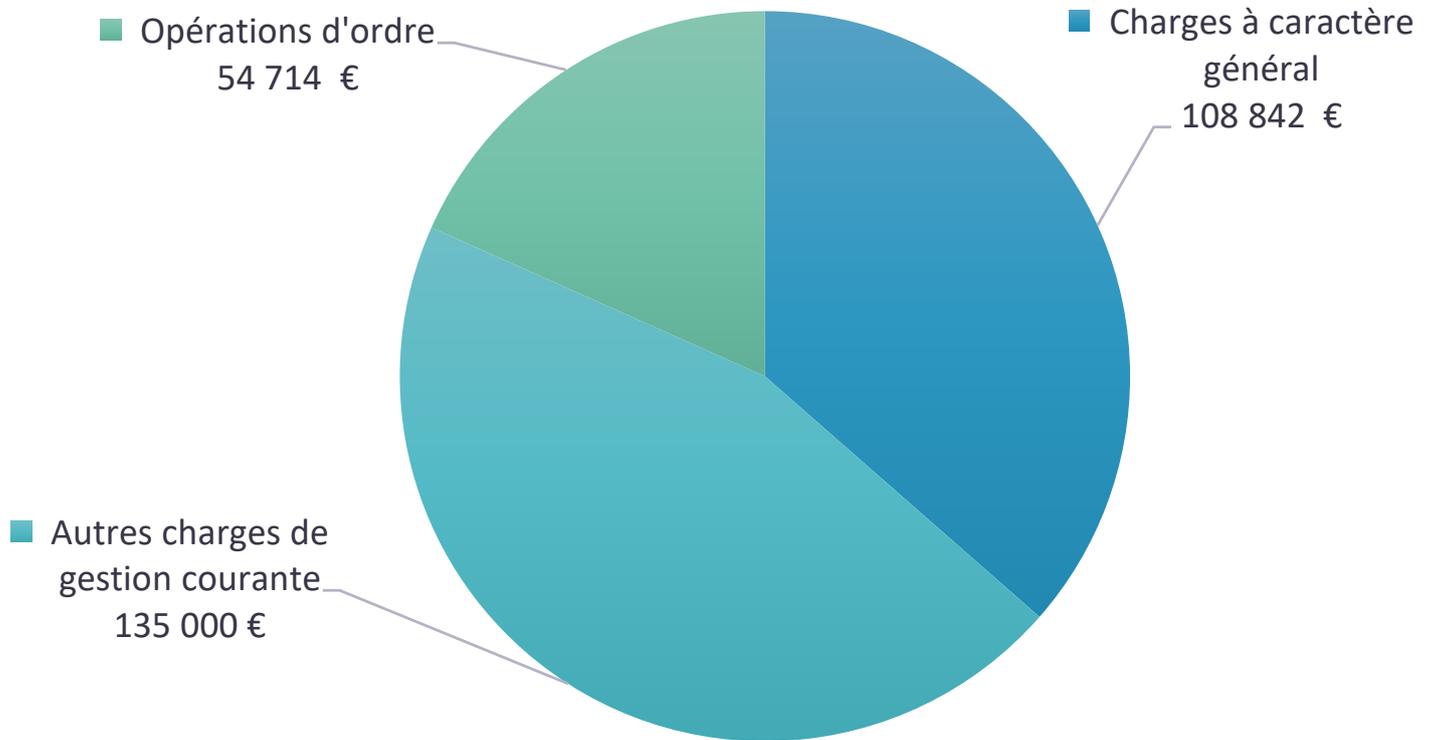
**Recettes : 2,8 M€**



# LE BUDGET ANNEXE N°1 ÉLECTRICITÉ

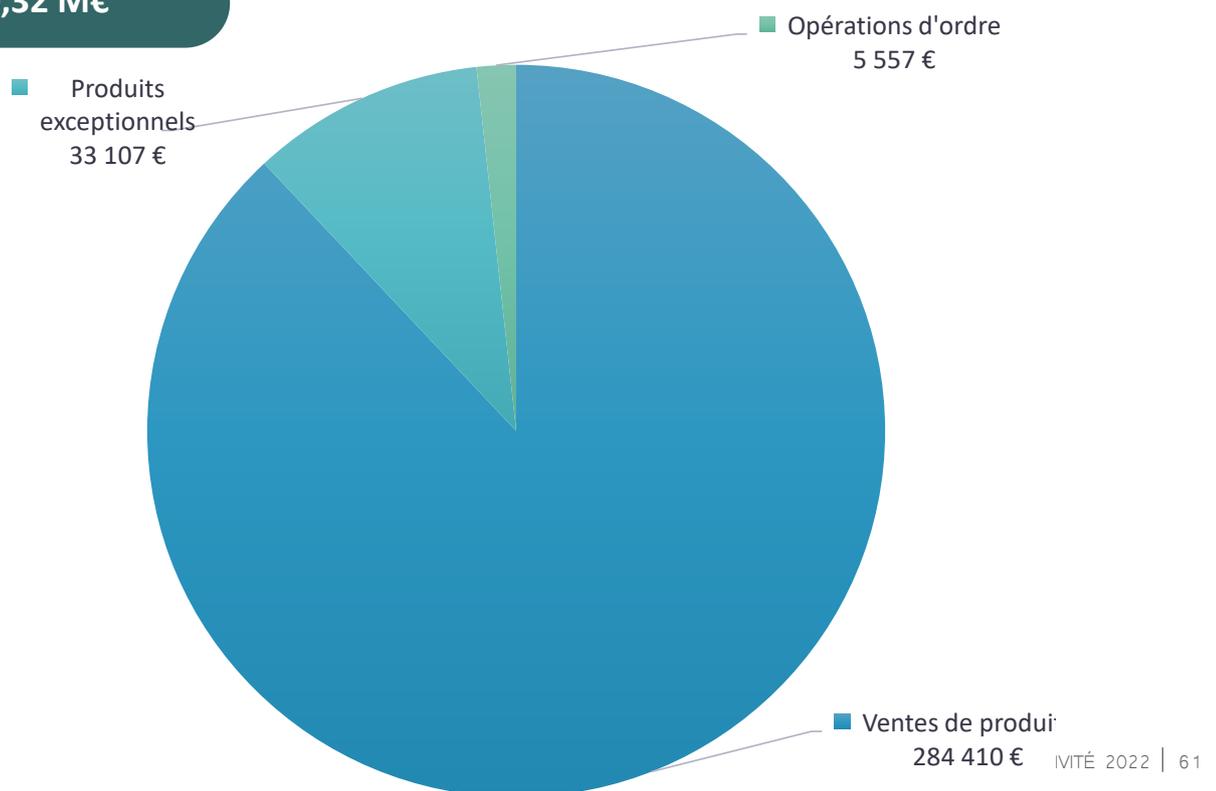
## SECTION EXPLOITATION

Dépenses : 0,30 M€



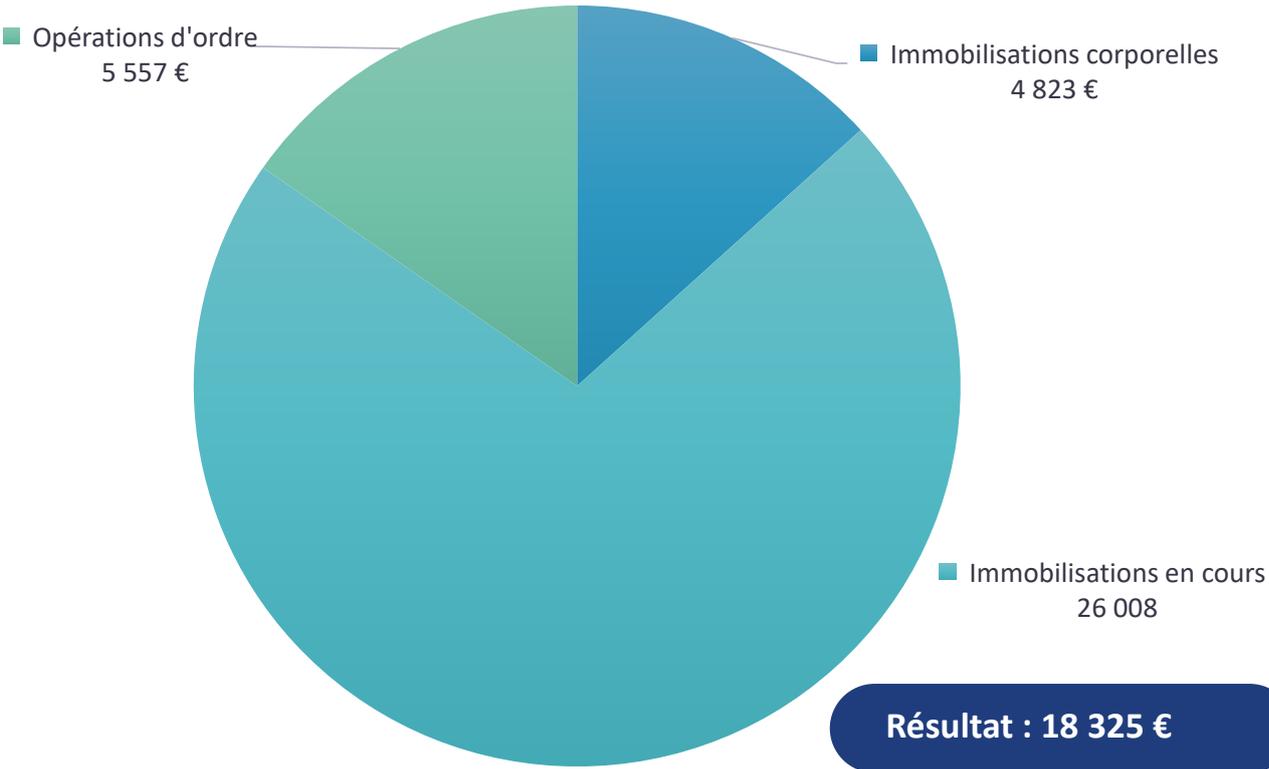
Résultat : 24 517 €

Recettes : 0,32 M€

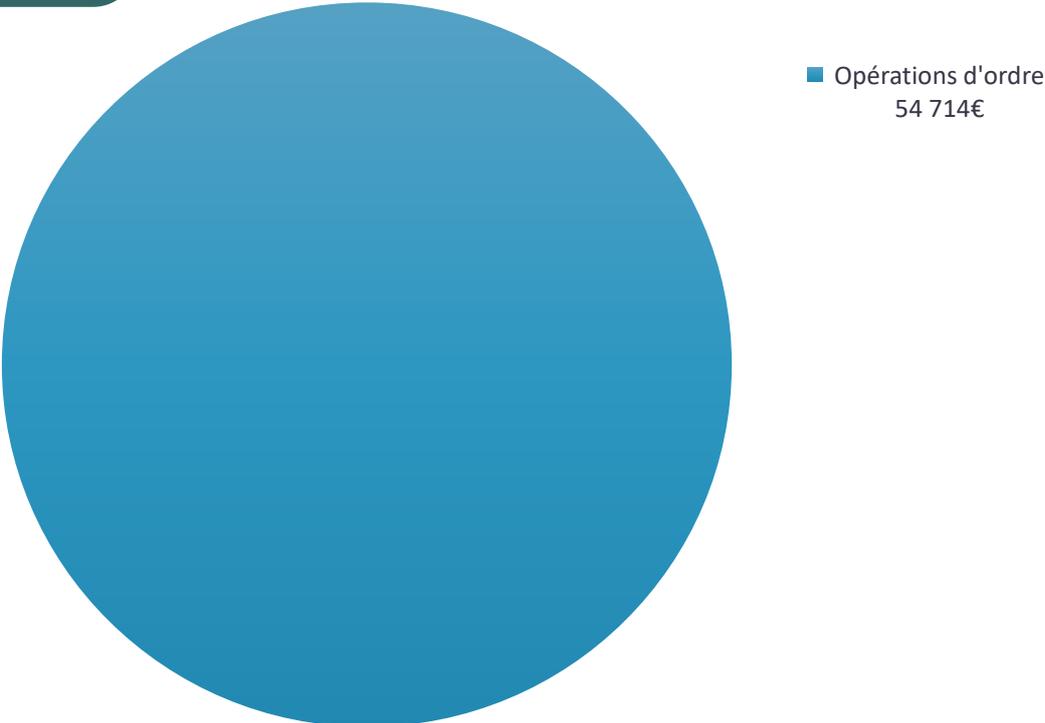


# SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses : 0,03 M€



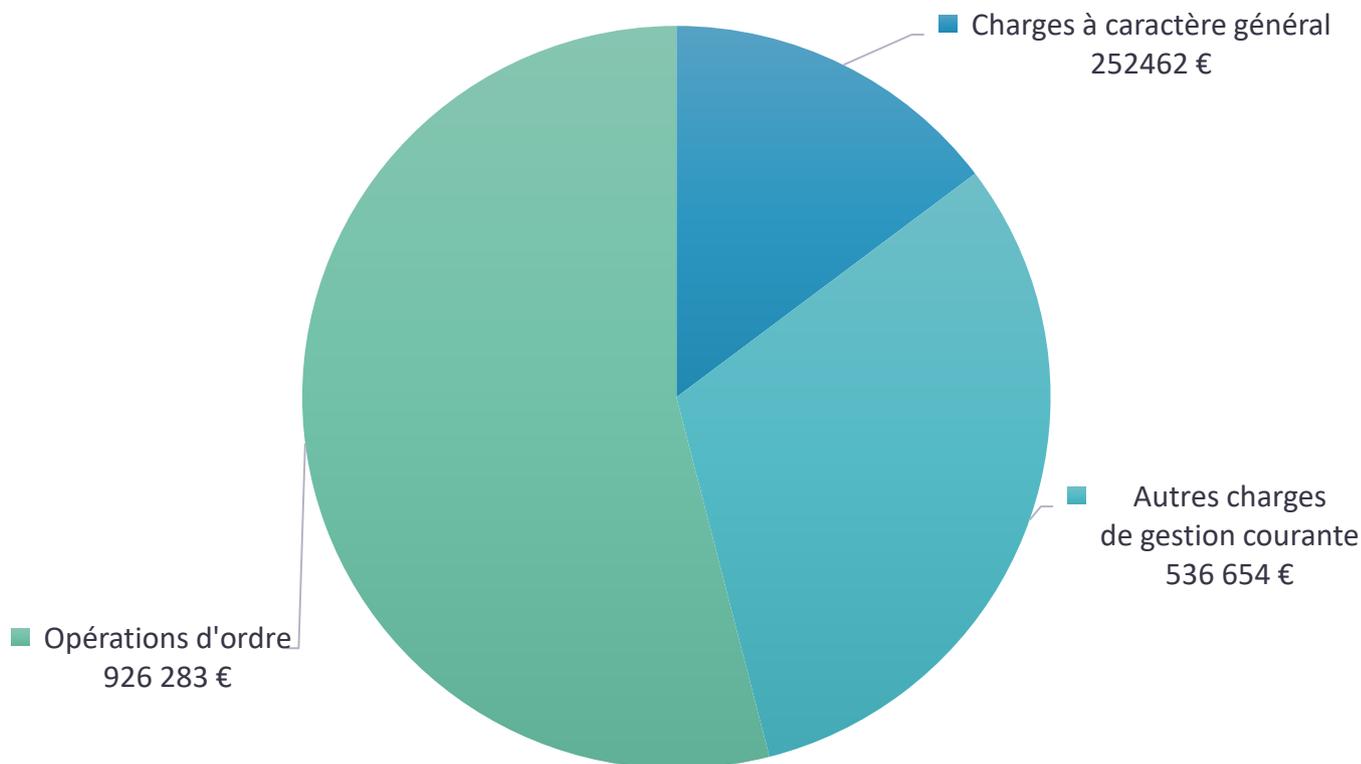
Recettes : 0,05 M€



# LE BUDGET ANNEXE N°2 IRRIGATION

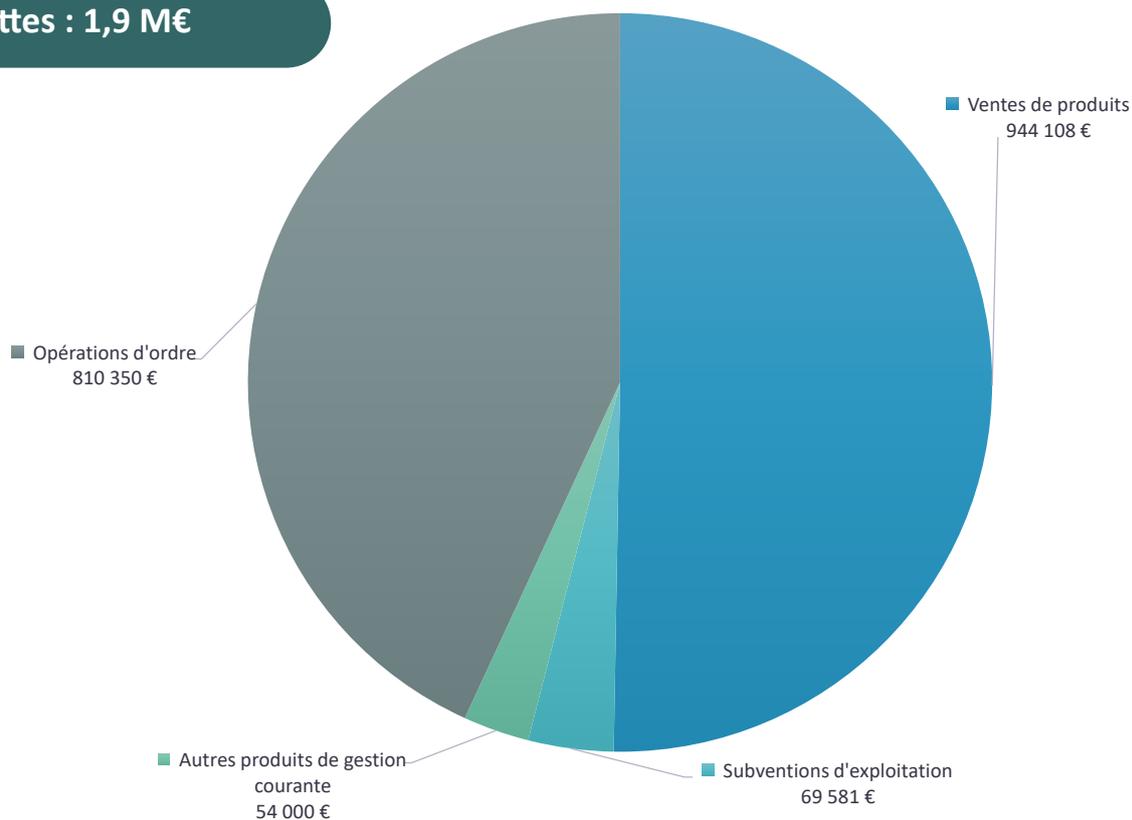
## SECTION EXPLOITATION

Dépenses : 1,7 M€



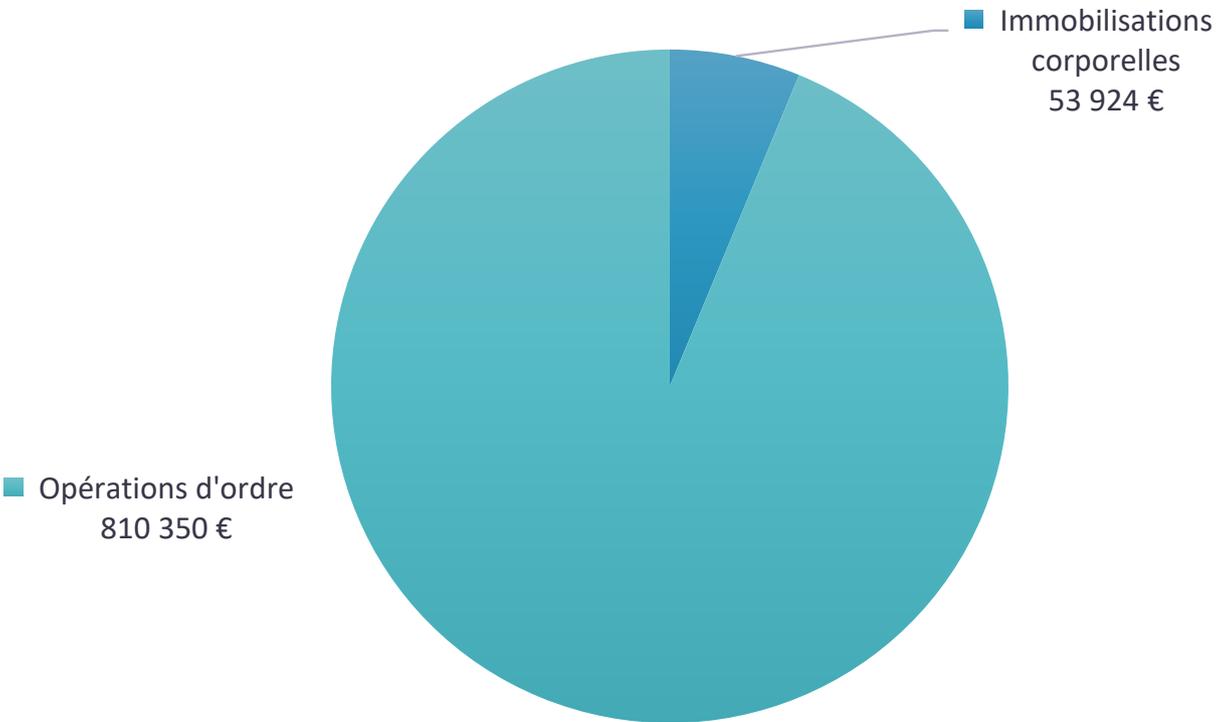
Résultat : 162 639 €

Recettes : 1,9 M€

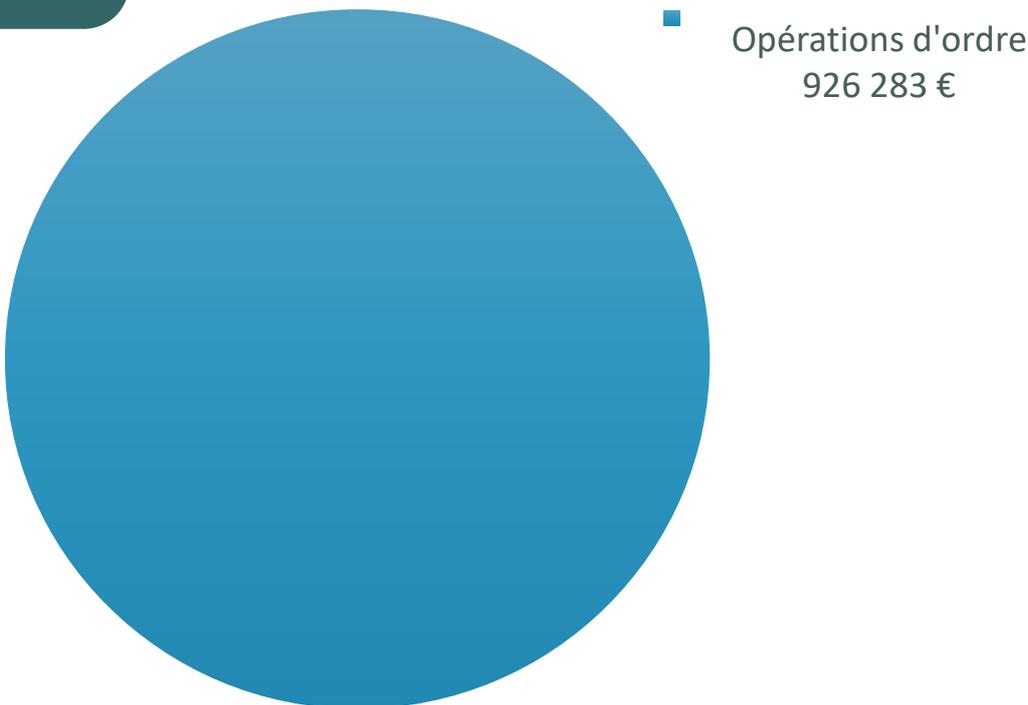


# SECTION INVESTISSEMENT

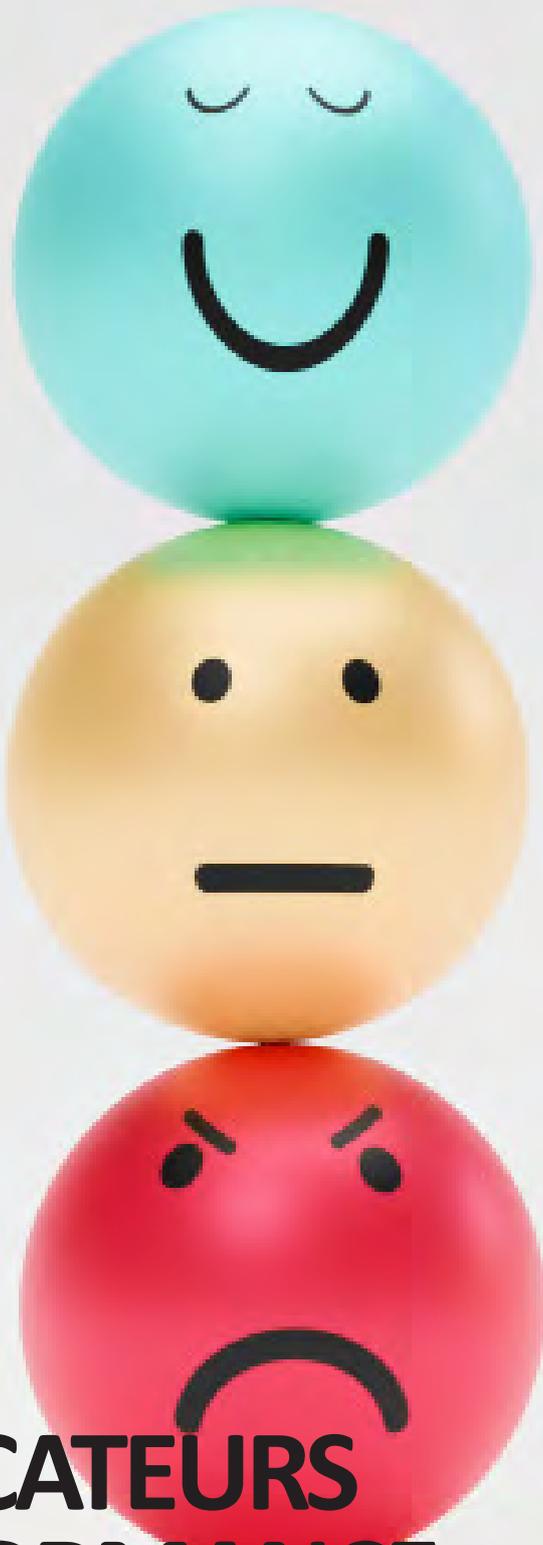
Dépenses : 0,9 M€



Recettes : 0,9 M€



Résultat : 62 424 €



**12**

**LES INDICATEURS  
DE PERFORMANCE**

# LES INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics, l'Institution fait état des indicateurs suivants :

Indice	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
Rendement du réseau de transport	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Indice linéaire des volumes non comptés	-1,2 m <sup>3</sup> /km/j	-4,6 m <sup>3</sup> /km/j	0 m <sup>3</sup> /km/j	-2,4 m <sup>3</sup> /km/j*	-1 m <sup>3</sup> /km/j*	-3,6 m <sup>3</sup> /km/j*	-1,1 m <sup>3</sup> /km/j*	0,5m <sup>3</sup> /km/j*
Indice linéaire de pertes en réseau	-1,2 m <sup>3</sup> /km/j	-4,6 m <sup>3</sup> /km/j	-1 m <sup>3</sup> /km/j	-3 m <sup>3</sup> /km/j*	-1,1 m <sup>3</sup> /km/j*	-3,6 m <sup>3</sup> /km/j*	-1,1 m <sup>3</sup> /km/j*	0,5m <sup>3</sup> /km/j*
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Néant	0,46%	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées	0	0	0	0	0	0	0	0
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	9 ans et 4 mois	9 ans et 5 mois	9 ans et 2 mois	6 ans et 5 mois	4 ans et 10 mois	3 ans et 10 mois	3 ans et 9 mois	4 ans et 4 mois

NE : Non évalué.

\*Les indicateurs du réseau (rendement, indices linéaires des volumes non comptés et des pertes) sont calculés pour le réseau de transport de l'Institution. Le rendement est supérieur à 100% et les indices négatifs car les compteurs en entrée du réseau de transport voient une large gamme de débit sur laquelle ils ne peuvent être parfaitement calibrés.

A l'inverse, les compteurs de vente d'eau sont plus précis.



**13**

**LES MARCHÉS  
PUBLICS**

# LES MARCHÉS PUBLICS

## **CONTRATS D'ASSURANCES**

Durée 5 ans (2023 à 2027)

### **Lot 1 - Risques automobiles**

Titulaire : SMACL - 18 465 € TTC annuel

### **Lot 2 - Risques embarcations**

Titulaire : SMACL - 897 € TTC annuel

### **Lot 3 - Risques dommages aux biens**

Titulaire : MMA - 43 475 € TTC annuel

### **Lot 4 - Risques de responsabilités**

Titulaire : ALLIANZ - 34 559 € TTC annuel

### **Lot 5 - Protection juridique et fonctionnelle IEMN**

Titulaire : CFDP - 967 € TTC annuel

## **REMPLACEMENT ET EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE - BARRAGE DES CAMMAZES**

Durée : 6 mois

Titulaire : WAROUDE - 69 344 € HT

## **2022 ERTU (ENTRETIEN ET RÉPARATION DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET TRAVAUX URGENTS)**

Durée : 5 ans (2023 à 2027)

### **Lot 1 - Prestations sur la zone de desserte IEMN**

Titulaire : Groupement SPIE CAPAG Régions France / INEO MPLR - 100 000 € HT annuel (maximum fixé)

### **Lot 2 - Prestations sur la zone de desserte SMEA RESEAU31**

Titulaire : Groupement SPIE CAPAG RF / INEO MPLR - 80 000 € HT annuel (maximum fixé)

### **Lot 3 - Prestations sur la zone de desserte RCEAC du Bassin Graulhetois**

Titulaire : Groupement OULES / SNR - 45 000 € HT annuel (maximum fixé)

### **Lot 4 - Prestations sur la zone de desserte SMEMN81**

Titulaire : Groupement SPIE CAPAG RF / INEO MPLR - 40 000 € HT annuel (maximum fixé)

### **Lot 5 - Prestations sur la zone de desserte SIAEP VIELMUR ST PAUL**

Titulaire Groupement OULES / SNR - 25 000 € HT annuel (maximum fixé)

## **SUPERVISION AHL / RESTITUTION GANGUISE**

Procédure classée sans suite

## **BARRAGE DES CAMMAZES - INSPECTIONS PAR MOYENS SPECIAUX DANS LE CADRE DE L'EXAMEN EXHAUSTIF 2022**

Durée : 8 semaines

Titulaire : CAN - 70 623 € HT

## **FOURNITURE DE FOURGONS AUX USINES DE PICOTALEN**

Durée : 9 mois

### **Lot 1 - Fourgon Service Espaces Verts**

Titulaire : GRANDS GARAGES DE CASTRES - 32 225 € HT (acquisition et taxes)

**Lot 2 - Fourgon Service Usines** : classé sans suite

**Lot 3 - Fourgon Service Réseaux** : classé sans suite